



Assemblée générale

Soixante et onzième session

77^e séance plénière

Jeudi 20 avril 2017, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

En l'absence du Président, M. Zamora Rivas (El Salvador), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 19 et 73 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

Les océans et le droit de la mer

a) Les océans et le droit de la mer

Projet de décision (A/71/L.62)

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
L'Assemblée générale va d'abord se prononcer sur le projet de décision A/71/L.62, intitulé « Accréditation et participation des organisations intergouvernementales à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision A/71/L.62?

Le projet de décision A/71/L.62 est adopté (décision 71/552).

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
L'Assemblée générale ainsi achevée la phase actuelle de l'examen du point 19 et du point 73 a) de l'ordre du jour.

Points 29, 61 et 110 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/71/768)

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
J'ai l'honneur de faire la présente déclaration, en anglais, au nom du Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Peter Thomson, qui ne peut participer à la séance d'aujourd'hui en raison d'autres engagements. Il se trouve actuellement à Washington, où il participe aux réunions de printemps de la Banque mondiale.

« En avril 2016, soit il y a un an à quelques jours près, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions similaires historiques sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, la résolution 70/262 et la résolution 2282 (2016), respectivement. Les résolutions sur la pérennisation de la paix sont une déclaration globale sur le rôle des Nations Unies dans la consolidation de la paix et la prévention, liant nos efforts dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits de l'homme. Elles appellent à l'élimination des cloisonnements et à la promotion d'une approche fortement intégrée, et placent la pérennisation de la paix au cœur de l'action des Nations Unies. Le rôle essentiel des femmes et des jeunes dans la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-10713(F)



Document adapté

Merci de recycler



consolidation et la pérennisation de la paix est souligné tout au long de ces résolutions. Pérenniser la paix souligne « la vision globale, ambitieuse et axée sur l'être humain du Programme de développement durable à l'horizon 2030 porteur de transformation » et les liens entre les objectifs d'une pérennisation de la paix et les objectifs de développement durable sont soulignés dans les deux résolutions, qui reconnaissent que le « développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont étroitement liés et se renforcent mutuellement ».

Le 24 janvier, j'ai convoqué un dialogue de haut niveau sur la pérennisation de la paix pour tous. Cette réunion a porté sur les synergies entre le développement durable et la paix durable, et sur des sous-thèmes relatifs à l'égalité des sexes et les jeunes, aux ressources naturelles et à des institutions inclusives et responsables. Les États Membres ont affirmé haut et fort la relation synergique qui existe entre les deux, notant que la prévention des conflits et la pérennisation de la paix sont mieux servies par un développement inclusif et durable et, bien entendu, que le développement durable ne peut se réaliser en l'absence des conditions requises pour une paix pérenne.

Les résolutions sur la pérennisation de la paix reconnaissent aussi l'importance de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe faisant le lien entre les principaux organes et les entités compétentes de l'ONU et servant d'espace commun à tous les acteurs compétents, dans le système des Nations Unies et en dehors. La Commission de consolidation de la paix est dotée des moyens pour être plus efficace, plus souple et plus créative. Aujourd'hui nous saluons son rapport annuel (A/71/768). La Commission a fait des progrès notables dans la mise en œuvre des résolutions sur la pérennisation de la paix. Je salue l'amélioration des méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix, telle qu'encouragée par ces résolutions, d'où a émergé une plateforme plus souple et plus disponible pour tous les pays en quête d'une attention et d'un appui internationaux à leur action au service de la pérennisation de la paix. Je salue aussi les efforts en cours de la Commission pour renforcer ses synergies avec les principaux organes, y compris pour consolider son rôle

consultatif auprès de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. C'était là l'objectif principal de la manifestation que j'ai organisée en janvier, au cours de laquelle le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix, le Président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et le Président du Conseil économique et social se sont joints à moi pour parler aux États Membres.

Ce matin, je salue aussi le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792), et sa détermination à fournir un appui réactif et flexible jouant un rôle moteur dans la pérennisation de la paix. En 2016, le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général a alloué 70,9 millions de dollars à 17 pays qui sont en train d'intégrer les stratégies des Nations Unies en appui à la pérennisation de la paix. Il m'est agréable d'indiquer que le Fonds a dépassé l'engagement pris à l'échelle de l'Organisation des Nations Unies d'affecter au moins 15 % de ses ressources à l'autonomisation des femmes, ayant attribué 20 % de ses ressources à ce volet. Sur fond de ces accomplissements, je note que les résolutions sur la pérennisation de la paix demandent au Secrétaire général de proposer des mesures destinées à garantir un financement adéquat, prévisible et durable des activités de consolidation de la paix dans son prochain rapport sur la pérennisation de la paix en 2018. Cette question sera examinée plus avant par l'Assemblée à sa soixante et douzième session alors que nous œuvrerons de concert pour répondre au besoin urgent d'investir dans la prévention et de créer les conditions nécessaires pour une paix pérenne ».

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya en sa qualité d'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix.

M. Kamau (Kenya) *(parle en anglais)* : C'est un grand plaisir que d'être ici aujourd'hui pour présenter le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (A/71/768) Je voudrais féliciter le Président de la Commission de consolidation de la paix à sa onzième session, l'Ambassadeur de la République de Corée, pour le brio avec lequel il dirige la Commission et tous les membres de la Commission de

consolidation de la paix pour leur engagement constant à l'égard des travaux de la Commission.

Le rapport dont nous sommes saisi présente les activités d'orientation et les activités relatives à des pays précis menées par la Commission en 2016, une année qui a été marquée par l'adoption de deux résolutions parallèles (la résolution 70/262 et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. En plus de réaffirmer le rôle essentiel de la Commission de consolidation de la paix, ces résolutions ont introduit la notion de « pérennisation de la paix », qui, entre autre choses, met l'accent sur la prévention des conflits, la primauté de la politique, l'appropriation nationale et l'inclusion et réaffirme le rôle important que les femmes et les jeunes jouent dans les efforts de consolidation de la paix.

La dixième session a été une année très productive pour la Commission, car nous avons fait fond sur l'élan imprimé par les deux résolutions pour améliorer la pertinence, l'efficacité et la souplesse de la Commission. Aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur quatre domaines abordés dans le rapport annuel qui mettent en exergue les progrès réalisés durant la dixième session.

Premièrement, en ce qui concerne la souplesse, avec l'accord de tous les pays concernés, la Commission a organisé toute une série de débats sur des régions, des pays ou des thèmes précis en plus des six formations concernant les pays actuellement inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix a continué d'examiner les enjeux et les perspectives de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Le Président a notamment effectué une visite dans la région pour envisager les perspectives et les enjeux sous-régionaux de la consolidation de la paix à la suite de l'épidémie d'Ebola. Ce faisant, la Commission a servi de cadre important pour améliorer la cohérence entre les différentes parties prenantes et en même temps traiter des enjeux transfrontaliers et sous-régionaux. Le Président a également engagé des contacts avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur des questions d'intérêt commun et des domaines potentiels de coopération à l'avenir, comme l'exigent les deux résolutions.

La Commission a examiné les activités du Fonds pour la consolidation de la paix, ce qui a permis de convoquer, en octobre, une réunion pour étudier les

résultats de l'action du Fonds pour la consolidation de la paix au Kirghizistan en présence de hauts représentants du Gouvernement kirghize. Cela a donné à ce pays la possibilité de discuter des progrès accomplis en matière de réconciliation et de consolidation de la paix, grâce à l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. Des activités comme celles-ci sont un moyen important de renforcer davantage les synergies entre la Commission et le Fonds.

Deuxièmement, s'agissant de renforcer les partenariats et la cohérence, nous nous sommes concentrés sur le rôle important des organisations régionales et sous-régionales en tant que partenaires clefs dans les efforts de consolidation de la paix. La participation de hauts représentants du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et du Programme des Nations Unies pour le développement a enrichi nos discussions. Il s'agit d'un pas important dans les efforts de la Commission pour renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies en matière de consolidation de la paix. Tout au long de la dixième session, la Commission a également accompli des progrès importants pour ce qui est du renforcement des relations avec les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, et l'ensemble du système des Nations Unies. J'exhorte la Commission à continuer dans ce sens et à rechercher d'autres occasions d'accroître sa coopération avec la société civile et le secteur privé.

Troisièmement, en ce qui concerne le financement de la consolidation de la paix, l'ONU dispose d'un outil incomparable pour aider les pays touchés par les conflits et prévenir les conflits violents, à savoir le Fonds pour la consolidation de la paix mis en place par le Secrétaire général. Pour qu'il soit vraiment efficace, le Fonds de consolidation de la paix doit œuvrer en synergie avec la Commission de consolidation de la paix et leurs travaux doivent se renforcer mutuellement. À cet égard, au cours de la dixième session, nous avons eu plusieurs occasions de développer ces synergies. La réunion sur le financement de la consolidation de la paix au Kirghizistan, dont j'ai parlé tout à l'heure, n'est qu'un exemple de la manière dont la Commission peut attirer l'attention sur les travaux du Fonds de consolidation de la paix. J'invite les autres pays qui reçoivent des financements de la part du Fonds de consolidation de la paix à faire connaître leurs exemples de réussite par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix.

Je tiens à souligner l'importance qu'il y a à investir dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Le Kenya, avec le Mexique, les Pays-Bas, la République de Corée, la Somalie, Sri Lanka, la Suède et le Royaume-Uni, a organisé une conférence d'annonce de contributions en faveur du Fonds de consolidation de la paix. Même si le montant total des contributions annoncées a été inférieur à notre objectif de 300 millions de dollars, la conférence a été très bien reçue. La conférence a permis d'adresser un message politique important aux États Membres et à l'ONU, à savoir qu'ils doivent chercher des solutions pour le financement à long terme des efforts de consolidation de la paix. Je note avec satisfaction que, sous la présidence de la République de Corée, la Commission poursuit les efforts en ce sens en ayant fait du « Financement de la consolidation de la paix » le thème de la session de cette année.

Quatrièmement, pour ce qui est des méthodes de travail, la Commission a obtenu des résultats importants en ce qui concerne la formulation de documents de référence pertinents pour guider ses travaux. En septembre 2016, la Commission de consolidation de la paix a été le premier organe intergouvernemental à adopter une stratégie en matière d'égalité des sexes. La stratégie, qui est le résultat d'un processus lancé par mon prédécesseur, est un outil important qui contribue à orienter les travaux de la Commission en matière d'égalité des sexes dans la consolidation de la paix. Elle réaffirme également le rôle important que les femmes doivent jouer dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses travaux, la Commission a procédé à un examen de son règlement intérieur et de ses méthodes de travail au cours de la dixième session, conformément aux deux résolutions que j'ai déjà mentionnées.

En plus de ces quatre points, la Commission a fait beaucoup d'autres choses en 2016 à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix, notamment grâce à des activités concernant des pays précis, comme indiqué dans le rapport annuel dont nous sommes saisis. L'importance de la Commission de consolidation de la paix repose sur sa capacité de coopérer avec un large éventail de parties prenantes et de partenaires pour renforcer son rôle de lien entre les principaux organes et entités des Nations Unies et prodiguer des conseils à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil social et économique, au besoin. Je pense qu'en renforçant son rôle fédérateur et en prodiguant des conseils, la Commission peut

devenir véritablement efficace et utile pour ce qui est de la consolidation de la paix et du lien qui existe entre la pérennisation de la paix et le développement durable.

Dans la rubrique programme de travail pour l'avenir, le rapport annuel énonce les principales priorités que la Commission abordera en 2017. Je suis convaincu que, sous la direction compétente de la République de Corée, la Commission de consolidation de la paix continuera à progresser.

Enfin, je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général Fernández-Taranco et toute son équipe du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour le soutien qu'ils ont apporté à ma délégation et à l'ensemble de la Commission de consolidation de la paix tout au long de la dixième session, ainsi que pour leur dévouement à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Pour conclure, je voudrais faire une brève déclaration à titre national en ma qualité de représentant du Kenya. Je félicite le Secrétaire général d'avoir donné la priorité à la prévention et à la pérennisation de la paix dans le premier discours qu'il a prononcé au Conseil de sécurité (voir S/PV.7857). Je félicite également le Président Thomson d'avoir convoqué à l'Assemblée générale un dialogue de haut niveau très important et fort opportun sur le thème « Construire une paix durable pour tous : les synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix ». Nous estimons que c'est là un indicateur que les objectifs de la Commission de consolidation de la paix correspondent parfaitement à la vision actuelle des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Kamau, Représentant permanent du Kenya, pour le fort leadership et l'engagement avec lesquels il a brillamment dirigé la Commission de consolidation de la paix l'année dernière en sa qualité de Président. Il a travaillé sans relâche pour jeter les bases d'une Commission de consolidation de la paix plus forte tout en testant et en introduisant un certain nombre d'innovations. Je suis reconnaissant de pouvoir compter sur son soutien, ainsi que sur celui de l'Ambassadeur Gómez Camacho, Représentant permanent du Mexique, en leur qualité de Vice-Présidents de la Commission cette année.

Ce débat annuel de l'Assemblée générale sur la consolidation et la pérennisation de la paix revêt une importance particulière puisque nous célébrerons bientôt le premier anniversaire de l'adoption, respectivement par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, des résolutions 70/262 et 2282 (2016) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Je suis d'accord avec ce que vient de dire mon prédécesseur, à savoir que depuis avril dernier la Commission de consolidation de la paix a obtenu des résultats importants. En effet, la Commission a continué d'attirer l'attention sur l'importance de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Pour ne mentionner que quelques initiatives, en janvier, le Président de la Commission a participé au dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale organisé par le Président Thomson sur le thème « Construire une paix durable pour tous : les synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix ».

En mars, la Commission s'est réunie en réponse à une demande du Conseil de sécurité pour aider le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel à faire avancer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. À la demande du Gouvernement gambien, la Commission a convoqué hier une réunion pour discuter des priorités de la consolidation de la paix en Gambie, suite à la visite qu'en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix j'ai effectuée dans ce pays en mars dernier et à laquelle s'étaient joints le Sous-Secrétaire général Fernández-Taranco du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et l'Ambassadeur Tangara, de la Gambie.

Les résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, qui ont reconnu le rôle incomparable joué par la Commission de consolidation de la paix pour appeler durablement l'attention de la communauté internationale sur la pérennisation et la consolidation de la paix, ont fourni une occasion fort opportune de redynamiser la Commission, d'améliorer son rôle consultatif auprès de l'Assemblée générale, de Conseil de sécurité et du Conseil économique et social et, enfin, de renforcer son appui aux pays qui s'efforcent de consolider et de pérenniser la paix. J'ai l'intention de faire en sorte que la Commission intègre de manière plus active tous les objectifs et tâches du maintien et de la pérennisation

de la paix tout au long de ses activités et de celles du système des Nations Unies dans son ensemble.

En ce qui concerne l'avenir, il existe un certain nombre de priorités pour la Commission à sa onzième session, que je vais énumérer brièvement.

Tout d'abord, nous devons nous pencher sur la question du partenariat. Les partenariats et la coopération avec les parties prenantes, au sein et en dehors des Nations Unies, sont cruciaux. La Commission doit saisir toutes les possibilités disponibles pour renforcer sa collaboration, en particulier avec les institutions financières internationales, y compris la Banque mondiale, et avec des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine. Nous allons continuer de rechercher les occasions de coopérer avec les organisations d'autres régions, y compris en Amérique latine et en Asie. En outre, la Commission va renforcer ses échanges avec les organisations de la société civile et le secteur privé. La session annuelle de la Commission de consolidation de la paix, qui aura lieu le 22 juin, sera une excellente occasion de réunir le large éventail d'acteurs concernés et de discuter des façons concrètes dont nous pouvons travailler ensemble.

À l'ONU, nous devons explorer plus avant les moyens d'améliorer la qualité des conseils que nous fournissons à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. Ces derniers mois, le Conseil de sécurité a demandé à la Commission de consolidation de la paix de le conseiller sur un certain nombre de questions régionales et nationales, notamment le Sahel, la République centrafricaine, le Libéria et la Guinée-Bissau. Je crois que ce sont de bonnes occasions pour la Commission de prouver qu'elle peut fournir des conseils solides et complets à la demande des organes principaux de l'ONU.

Deuxièmement, nous avons besoin d'un financement prévisible. Le financement est un élément clef de la consolidation de la paix et nous devons faire en sorte qu'il soit plus prévisible à l'avenir. C'est pourquoi la Commission axera sa session annuelle en juin sur cette question importante et envisagera les moyens de garantir un financement plus prévisible grâce à des partenariats plus solides avec d'autres parties prenantes, notamment les institutions financières internationales et le secteur privé. À cet égard, on ne saurait trop insister sur l'importance du Fonds pour la consolidation de la paix. Les synergies entre la Commission et le Fonds s'améliorent et un certain nombre de pays qui bénéficient du Fonds ont fait part de leur intérêt à ce

que la Commission de consolidation de la paix soit pour eux une plate-forme de dialogue avec la communauté internationale au sens large.

Dans le cadre des préparatifs en vue de la publication du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix, la Commission de consolidation de la paix est prête à servir de lieu où le Secrétariat peut dialoguer avec les États Membres et échanger des points de vue sur un large éventail de questions liées à la consolidation et à la pérennisation de la paix, y compris les options de financement.

Troisièmement, nous devons mettre l'accent sur la problématique hommes-femmes. La Commission va continuer de faire fond sur les réalisations de l'année écoulée pour promouvoir l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix en vue d'accroître la participation des femmes à la consolidation et à la pérennisation de la paix. À cette fin, en 2016, la Commission a adopté une stratégie en matière d'égalité des sexes qui fait désormais partie intégrante de ses travaux et a récemment nommé des responsables de la coordination des questions de l'égalité des sexes, de la jeunesse, du financement, du renforcement des institutions et de l'appropriation nationale, afin de s'assurer que ces thèmes sont pris en compte tout au long de ses activités.

Enfin quatrièmement, en ce qui concerne la transparence et l'efficacité, la Commission continuera de rechercher des méthodes de travail plus souples pour pouvoir répondre de manière rapide et efficace à la croissance des demandes de conseils et d'appui.

Pour conclure, nous espérons avoir une discussion fructueuse et productive au cours du débat annuel d'aujourd'hui à l'Assemblée générale qui offre une occasion importante à l'ensemble des Membres de l'ONU de réfléchir à un aspect de plus en plus important des nouveaux efforts que déploie l'Organisation pour consolider et pérenniser la paix à travers le monde.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Adamson (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation

et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie, s'alignent sur cette déclaration.

Je remercie le Président d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur les rapports de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (A/71/768) et du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792). C'est une excellente occasion de faire le point sur ce qui a été réalisé au cours des 12 derniers mois. Je remercie particulièrement l'Ambassadeur Kamau pour son exposé.

L'année 2016 a marqué une étape importante dans l'existence et le travail de la Commission de consolidation de la paix et de l'ensemble du dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies. Il y a près d'un an, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des mêmes similaires, les résolutions 70/262 et 2282 (2016), respectivement, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Ce sont les résolutions les plus complètes sur la consolidation de la paix que les Nations Unies ont adoptées jusqu'ici. Elles ont clairement défini le concept de maintien de la paix en reconnaissant qu'il implique toutes les étapes du cycle des conflits et doit s'inscrire dans les trois piliers de l'engagement des Nations Unies. La consolidation de la paix ne doit donc plus être considérée comme une activité post-confliktuelle, car le défi de la pérennisation de la paix dure tout le cycle de notre engagement.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un nombre croissant de conflits violents dans le monde. L'incapacité à pérenniser la paix est une des raisons pour lesquelles nous sommes confrontés à ce défi. En fait, 90 % des conflits au cours de la première décennie du XXI^e siècle sont survenus dans des contextes qui avaient déjà connu des conflits. Compte tenu de la nature récurrente des conflits violents, la pérennisation de la paix équivaut dans de nombreux cas à la prévention des conflits. Nous nous félicitons donc de l'accent mis par le Secrétaire général sur la prévention des conflits, ainsi que sur l'impératif clair pour chacun d'entre nous de travailler le plus dur possible, collectivement, pour enfin prévenir dûment les conflits, parce que nous savons que nous avons souvent échoué sur plusieurs fronts. Des milliards de dollars, a dit le Secrétaire général, sont consacrés à détruire les sociétés et les économies. La souffrance humaine à laquelle nous assistons actuellement est immense, et franchement honteuse.

Il ne s'agit donc plus de s'entendre sur le principe selon lequel la prévention est meilleure que la lutte contre les incendies et la poursuite des efforts en faveur de la paix réduit énormément les coûts humains et financiers à long terme. Nous savons que nous devons développer une culture politique consistant à agir plus tôt en réponse au risque de conflit violent, et nous devons agir ensemble si nous voulons avoir des chances de succès.

La nouvelle stratégie mondiale de l'Union européenne met l'accent sur l'importance d'agir rapidement en matière de prévention, tout en répondant de manière responsable et décisive aux crises, en investissant dans la stabilisation et en évitant un désengagement prématuré. Elle souligne également l'importance d'une approche intégrée et globale des conflits qui commence par une analyse conjointe; qui fait usage de tous les outils à notre disposition pour résoudre les conflits; qui traite des différents niveaux de conflit interconnectés; et qui mette l'accent sur l'engagement de l'UE à travailler dans le cadre du système multilatéral, dont l'Organisation des Nations Unies est le pilier.

Cette stratégie mondiale promet que l'UE s'engagera de manière pratique et fondée sur des principes pour pérenniser la paix, en adoptant une approche intégrée. Sur la base de son approche globale et en travaillant de la même manière interconnectée qui est également intégrée dans les objectifs de développement durable, l'UE intensifie ses efforts et ses capacités pour renforcer encore la manière dont nous rassemblons les institutions, les compétences et les instruments et travaillons avec les États Membres sur la prévention, le règlement et la stabilisation.

Il est désormais bien établi que la sécurité et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement, un lien que reflète le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le renforcement et la pérennisation de la paix sont inéluctablement liés au développement inclusif, à la résilience et aux droits de l'homme. Les politiques structurelles à long terme ne sont pas un luxe en période de crises multiples. Les sociétés pacifiques et inclusives, la bonne gouvernance, la primauté du droit, un pouvoir judiciaire indépendant, une force de police fiable et un secteur public sans corruption sont les meilleurs garants d'une paix et d'un développement durables, fournissant aux populations les moyens de vivre dans la sécurité et de s'épanouir. Le maintien de la paix exige que les droits de l'homme

et les libertés fondamentales soient respectés, protégés et concrétisés.

Nous devons également développer des approches plus créatives en matière de diplomatie. Cela inclut la promotion continue du rôle des femmes dans les efforts de paix. Les femmes doivent en effet être à l'avant-garde de l'établissement et de la pérennisation de la paix, du niveau local au niveau international, si nous voulons avoir une chance de réussir. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par la Commission de consolidation de la paix de sa propre stratégie en matière d'égalité des sexes pour l'aider à orienter son travail sur les questions de pérennisation de la paix liées au genre.

Je passe maintenant aux deux rapports annuels dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ces deux documents exhaustifs illustrent la complexité des défis posés à la consolidation de la paix. Nous apprécions les efforts du Comité d'organisation de la Commission et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix visant à évaluer les travaux de la Commission relatifs à la poursuite de son programme pour l'après-2015. L'UE se félicite de l'orientation plus large de la Commission au-delà des pays inscrits à son ordre du jour, ainsi que de son approche régionale. Nous saluons également le travail effectué par la Commission pour mettre en œuvre les recommandations figurant dans l'examen du dispositif de consolidation de la paix.

L'UE est également membre à part entière de toutes les formations pays de la Commission de consolidation de la paix depuis leur création et essaie de fournir le meilleur soutien possible pour assurer leur succès. Il existe un rôle clair pour la Commission lorsqu'elle travaille avec les pays qui traversent une période de transition. La Commission travaille déjà sur les moyens de mieux répondre aux défis identifiés par les représentants spéciaux du Secrétaire général, les coordonnateurs résidents et d'autres acteurs. Cela peut contribuer de manière significative à la vision d'une Organisation des Nations Unies unie dans l'action.

En ce qui concerne la performance des formations pays au cours de l'année écoulée, il y a de bons progrès à signaler. Nous saluons les efforts de tous les présidents des formations. Néanmoins, de nombreux problèmes restent à résoudre. Cela est particulièrement vrai pour le Burundi, où la dynamique se poursuit vers une spirale descendante et illustre la nécessité de mesures préventives supplémentaires, d'une plus grande attention politique et d'un engagement accru en vue de prévenir la réapparition de conflits violents. La

Guinée-Bissau est également un autre cas où l'impasse politique persistante augmente le risque d'instabilité et de détérioration socio-économique dans le pays.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a obtenu des résultats significatifs et continue d'avoir un rôle catalytique important. Il reste un fonds stratégique à petite échelle qui doit être suivi d'engagements à plus long terme d'autres sources de financement, lesquelles peuvent être bilatérales ou multilatérales, y compris les banques de développement multilatérales et régionales. Pour sa part, l'UE a déjà engagé un financement conjoint pour des projets de consolidation de la paix grâce à notre Instrument contribuant à la stabilité et à la paix et est prête à explorer de nouvelles opportunités de financement commun. En ce qui concerne l'obtention d'un financement plus prévisible pour la consolidation de la paix, l'UE est prête à discuter des options de financement à la soixante-douzième session de l'Assemblée sur la base des propositions à formuler par le Secrétaire général.

Avant de conclure, j'aimerais exprimer ma gratitude à l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Kamau, du Kenya, que je voudrais remercier pour son engagement et l'excellent travail qu'il a accompli. Nous attendons également de continuer à travailler main dans la main avec l'actuel Président, l'Ambassadeur Cho Tae-yul, de la République de Corée, avec l'ensemble des membres de la Commission et avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour faire avancer les choses.

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué ce débat conjoint sur le sujet très important de la consolidation et la pérennisation de la paix, ainsi que sur les rapports de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (A/71/768) et du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792).

Je remercie également le Secrétaire général de son rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix, dont Sri Lanka est un partenaire proche et un bénéficiaire. Il est encourageant de voir dans le rapport que, malgré les préoccupations concernant les niveaux de financement, le Fonds pour la consolidation de la paix a enregistré des réalisations remarquables au cours de l'année écoulée.

Nous croyons que la notion de pérennisation de la paix doit être au cœur de nos efforts aux Nations Unies pour prévenir les conflits et instaurer la paix

dans le monde. Elle englobe toutes les dimensions de la prévention et de la paix, y compris la prévention des conflits, une consolidation de la paix efficace, les causes profondes des conflits et la non-réurrence. Si nous appliquons ce concept à nos efforts, nous pourrions alors aider à sauver des vies humaines précieuses et à les préserver des horreurs du conflit et de la guerre en ces temps difficiles. Bref, par pérennisation de la paix il faut essentiellement entendre prévention.

Le Secrétaire général António Guterres a dit que « la prévention n'est pas simplement une priorité, elle est la priorité ». Nous souscrivons pleinement à ce point de vue. Si la prévention est la priorité, il est impératif que nous nous engagions sincèrement à pérenniser la paix. À cet égard, nous saluons le dialogue de haut niveau organisé en janvier par le Secrétaire général sur le thème « Construire une paix durable pour tous ». Ce dialogue a donné des indications utiles sur les synergies qui existent entre le programme de développement durable et la pérennisation de la paix. Comme nombre d'intervenants l'ont souligné lors de cet événement, la pérennisation de la paix n'est pas une notion inconnue imposée aux États, mais un processus inclusif, axé sur l'être humain, pris en main et dirigé au plan national. Nous souscrivons nous aussi à ce point de vue.

Pays sortant d'un conflit, Sri Lanka est bien placée pour réfléchir aux immenses souffrances que ce conflit a provoquées. C'est cette prise de conscience qui nous a incités à nous engager en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix avec le plus grand dévouement. C'est en fait la logique qui sous-tend notre appui sans failles au programme de pérennisation de la paix et notre adhésion au Groupe des amis de la pérennisation de la paix, un groupe de pays de plus en plus nombreux attachés à promouvoir ce programme.

La mise en œuvre du concept de pérennisation de la paix partout dans le monde nécessitera, à notre sens, un effort concerté et coordonné de la part du système des Nations Unies dans son ensemble, de tous les États Membres et d'autres parties prenantes. Bref, la tâche qui consiste à pérenniser la paix requiert une attention et une assistance internationales. À cet égard, il me plaît d'informer l'Assemblée que Sri Lanka vient d'annoncer une contribution au projet conjoint du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui vise à mieux diffuser le concept de pérennisation de la paix auprès des différentes parties prenantes.

Nous croyons fermement que ces mesures tendant à prévenir l'éclatement, l'escalade, la poursuite et la reprise du conflit nécessitent une approche cohérente, intégrée et coordonnée. Cette approche doit être adoptée par l'ensemble du système des Nations Unies, les États Membres et les autres parties prenantes. Comme nous l'avons expliqué en janvier lors du dialogue de haut niveau sur la pérennisation de la paix, la pérennisation de la paix a aussi un lien avec le développement. La paix durable et le développement durable sont inextricablement liés et interdépendants. Nous avons reconnu cela et les efforts que déploie Sri Lanka aux fins de la réconciliation et de la consolidation de la paix après le conflit sont en accord avec notre vision du développement durable.

Le Gouvernement sri-lankais est très attaché à la pérennisation de la paix. Nos efforts de réconciliation après le conflit visent essentiellement à prévenir le conflit et à construire une paix durable. Nous restons déterminés à empêcher la reprise du conflit et à construire une paix durable, malgré certains défis propres à un environnement politique démocratique. Les mesures que nous avons identifiées pour parvenir à la réconciliation après le conflit consistent à promouvoir la vérité, la justice, les réparations et les garanties de non-répétition. Dans le cadre de ce processus, nous répondons aux griefs de toutes les victimes, une politique qui reste au cœur de nos efforts.

Certains des jalons clés de l'action que nous menons aux fins de l'avènement d'une paix durable à Sri Lanka consistent en un processus inclusif visant à élaborer une nouvelle constitution qui garantirait les droits de tous les Sri-Lankais et un plan d'action national des droits de l'homme, ainsi que la promulgation d'une loi créant un bureau permanent chargé d'élucider le sort des personnes portées disparues, ce qui permettrait aux personnes touchées par le conflit de parvenir à un sentiment d'apaisement. Le rapport de l'Équipe spéciale consultative, qui cherche à recueillir l'avis du public sur les mécanismes de justice transitionnelle, est actuellement à l'étude pour déterminer quels sont les mécanismes appropriés de vérité, de justice, de réparation et de garanties de non-répétition. Cet exercice est appuyé par des fonds fournis par le Fonds pour la consolidation de la paix.

Le Bureau de l'unité et de la réconciliation nationales de Sri Lanka (Office for National Unity and Reconciliation) œuvre à l'élaboration d'une politique nationale de réconciliation. Il s'emploie aussi à réformer

le secteur de l'éducation en vue d'inculquer à nos enfants l'importance du pluralisme, contribuant de la sorte à la réconciliation nationale. Il dispense aussi une formation en matière de consolidation de la paix aux chefs de groupes interreligieux et aux membres du clergé afin qu'ils servent de mécanismes d'alerte rapide pour désamorcer les situations de conflit potentielles. Dans le cadre de ces efforts, nous collaborons étroitement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Il est impératif que ce Bureau soit encore renforcé afin de pouvoir exécuter son programme de pérennisation de la paix. Je me félicite aussi de l'assistance fournie par le Fonds pour la consolidation de la paix aux projets initiaux de maintien de la paix et au plan des priorités de consolidation de la paix de Sri Lanka.

Depuis que le Secrétaire général a déclaré que Sri Lanka remplissait les conditions requises pour recevoir un financement du Fonds pour la consolidation de la paix, les fonds versés à Sri Lanka depuis 2015 ont atteint au total 12,3 millions de dollars, dont 7 millions destinés au plan des priorités de consolidation de la paix.

La résolution 70/262 de l'année dernière sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix a identifié à juste titre le besoin crucial d'un financement adéquat, prévisible et durable des activités de consolidations de la paix des Nations Unies. En tant que bénéficiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, nous avons œuvré étroitement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour remédier à la question de la diminution des contributions au Fonds qui entravent son fonctionnement. Comme vient de l'indiquer l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Kamau, nous avons organisé l'année dernière, avec plusieurs autres États, une conférence d'annonces de contributions pour réapprovisionner le Fonds à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

Le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix réitère que la réalisation du programme de pérennisation de la paix exige des efforts accrus, non seulement de la part du Fonds, qui doit s'employer à tirer le meilleur parti de ses ressources, mais aussi de la part des États Membres, qui doivent joindre à leur appui politique sans équivoque pour le Fonds un financement durable et suffisant. À cet égard, Sri Lanka appuie pleinement le programme de pérennisation de la paix et appuierait tous les efforts des Nations Unies visant à le promouvoir.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Le débat de cette année sur les rapports de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (A/71/768) et du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792) diffère de ceux des années précédentes. En effet, l'adoption de deux résolutions similaires, la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, a représenté un nouveau départ et une évolution sans précédent sur la voie du renforcement et de la coordination des efforts de pérennisation de la paix des Nations Unies. L'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix a ouvert la voie à l'adoption d'une approche globale dans le cadre de ces activités, et ce en mettant l'accent sur les facteurs, les politiques et les activités qui consacrent la pérennisation de la paix en tant que concept pratique. L'adoption de cette nouvelle approche est venue en réponse aux défis émergents et non traditionnels, dont la nature a imposé de faire le lien entre les efforts de règlement des conflits, de maintien et de consolidation de la paix après le conflit et de développement durable, ce qui a permis la mise en œuvre pratique du concept de pérennisation de la paix dans les pays concernés.

La délégation égyptienne voudrait insister à cet égard sur les points suivants.

Premièrement, il importe de poursuivre le débat jusqu'à ce que l'on parvienne à comprendre de manière unifiée du concept de pérennisation de la paix entre tous les États Membres de l'ONU et à répondre aux préoccupations de certains pays concernant sa mise en œuvre pratique. À cet égard, nous pensons qu'il importe que le débat porte sur les moyens de l'appliquer dans les faits, en tenant compte du contexte propre à chaque conflit. Nous devons également garder à l'esprit qu'il n'y a pas de solution passe-partout qui s'applique à tous les conflits.

Deuxièmement, nous devons mobiliser tous les outils à la disposition de l'ONU pour faire face aux situations de crise, et ce, au moyen d'une approche visant à trouver des solutions et qui ne se contente pas de gérer les conflits. Nous devons également améliorer notre méthodologie concernant la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des mandats de maintien de la paix et de diplomatie préventive, ainsi que les efforts pour renforcer les institutions et les capacités nationales. C'est de cette manière que ces outils permettront d'instaurer une paix durable à moyen et long terme.

Troisièmement, dans le même ordre d'idées, il est primordial de développer les capacités analytiques du Secrétariat afin de pouvoir s'adapter à l'évolution de la situation dans les pays en conflit ou qui sortent d'un conflit. Par conséquent, nous estimons que toute méthode visant à réformer le dispositif de consolidation de la paix doit prévoir le renforcement du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le système des Nations Unies doit disposer de capacités analytiques communes pour pouvoir évaluer la nature et le contexte des différents conflits, ce qui nous permettra de trouver des solutions adaptées à chaque situation spécifique. Cette approche analytique et souple permettra de renforcer les capacités de la Commission de consolidation de la paix, qui sera ainsi mieux à même de s'acquitter de son rôle consultatif auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Cela permettra également de trouver les meilleurs moyens de régler chaque conflit.

Quatrièmement, nous devons renforcer l'approche régionale dans le cadre des efforts de consolidation de la paix afin de trouver des solutions globales aux problèmes transfrontaliers auxquels sont confrontées plusieurs régions, notamment la région du Sahel en Afrique. L'établissement de partenariats efficaces avec les organisations régionales et sous-régionales est une condition *sine qua non* si nous voulons renforcer cette approche régionale pour relever les défis transnationaux. Il convient donc d'évaluer et de renforcer les partenariats avec l'Union africaine et la Ligue des États arabes.

Cinquièmement, la Commission a adopté une stratégie en matière d'égalité des sexes. Il s'agit d'une évolution importante pour apporter des réponses aux questions sectorielles et conceptuelles abordées par la Commission. Cette stratégie met l'accent sur le rôle des femmes et souligne l'importance qu'il y a à faire participer tous les secteurs de la société en vue de l'instauration et de la pérennisation de la paix. Ma délégation estime qu'il conviendra de procéder à un examen de cette stratégie après deux ou trois ans de mise en œuvre dans différents contextes afin de tirer les enseignements qui s'imposent et de l'améliorer.

Sixièmement, le processus de consolidation et de pérennisation de la paix dans les pays sortant de conflit doit se dérouler parallèlement au lancement des plans visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces processus partagent tous le même objectif, à savoir instaurer la justice, la démocratie et l'état de droit dans des pays ravagés par la pauvreté, les maladies et la famine et

où les conditions d'une vie décente font défaut. Par conséquent, nous soulignons et réitérons l'importance du rôle de liaison que la Commission joue entre les différents organes de l'Organisation.

Enfin septièmement, le financement prévisible de la pérennisation de la paix demeure un défi majeur. Il faut mettre en place des mécanismes de financement sur la base de partenariats élargis entre l'ONU, les institutions financières et les donateurs bilatéraux. Prendre des risques est le prix à payer pour cet investissement précieux dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Cela met en évidence le rôle primordial que joue le Fonds pour la consolidation de la paix et l'importance d'encourager les donateurs à fournir un financement à long terme pour ces efforts.

M. Hilale (Maroc) : Je me réjouis de la tenue de cette séance qui nous offre l'occasion double de dresser un bilan sur les activités du dispositif de consolidation de la paix durant l'année précédente à travers l'examen du rapport annuel de la Commission de Consolidation de la paix (A/71/768), et partant, de nous projeter sur l'année en cours en identifiant les aspects à peaufiner ainsi que les carences à combler dans le cadre de nos actions au sein de la Commission et des formations pays.

Je voudrais féliciter le Kenya pour sa présidence réussie au cours de l'année passée, qui s'est soldée par un bilan plus que gratifiant, et rendre un hommage particulier à mon ami, l'Ambassadeur Kamau, qui a su mener cette présidence vers le succès et a dignement représenté le continent africain.

Je voudrais aussi assurer le Président de la Commission, l'Ambassadeur Cho Tae-yul, de la République de Corée, du plein soutien de ma délégation et de sa coopération pour la réussite de sa mission.

L'année 2016 a été une année charnière dans l'évolution de la consolidation de la paix. Grâce aux contributions des États Membres, elle a vu naître un nouveau concept, une nouvelle vision et une nouvelle dynamique pour cette responsabilité fondamentale de l'ONU qu'est la consolidation de la paix. En effet, l'émergence du concept de pérennisation de la paix, devenu omniprésent dans pratiquement tous les débats et les discussions engagés au sein de l'Organisation, a contribué substantiellement à insuffler une nouvelle dynamique à l'action de l'ONU dans la recherche constante d'un équilibre durable entre les trois piliers fondamentaux : développement, sécurité et droits de l'homme.

En adoptant la résolution 70/262, les États Membres ont marqué leur adhésion aux idées maîtresses de la nécessité d'adopter une approche globale et holistique de la prévention des conflits afin d'assurer une paix durable; de remédier au manque de cohérence des activités du système des Nations Unies en matière de consolidation de la paix; d'éviter que les processus de consolidation de la paix ne soient linéaires et ne tiennent pas compte de la spécificité de chaque pays; d'exiger des moyens financiers prévisibles, durables et adéquats pour gérer les causes profondes des conflits; et de renforcer la collaboration de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'avec les institutions financières internationales.

Pour la communauté internationale, il est apparu évident, après des décennies d'efforts et de sacrifices pour instaurer la paix aux quatre coins du globe, que le grand défi pour la paix est justement sa résilience de courte durée aux tensions et aux velléités déstabilisatrices récurrentes. Le travail de la Commission, comme le reflète si justement le rapport annuel que nous examinons aujourd'hui, a pointé du doigt la part de responsabilité qu'assument les acteurs de l'ONU dans ce déficit de résilience de la paix, à travers la dénonciation du cloisonnement qui existe entre les différents organes et le prisme étroit à travers lequel la consolidation de la paix a été perçue jusqu'à présent.

Le rapport annuel montre, à juste titre, toute l'étendue des activités de la Commission, que ce soit en tant que plateforme de plaidoyer des causes des pays fragiles et de mobilisation des fonds nécessaires à leur rétablissement, ou bien en tant qu'organe consultatif de premier plan capable de dispenser des conseils et des recommandations de grande valeur aux organes principaux de l'ONU, sans oublier de signaler l'adoption de la stratégie en matière d'égalité des sexes et les bonnes pratiques dans les méthodes de travail de la Commission.

Qu'il me soit permis à présent de m'attarder plus particulièrement sur la situation en République centrafricaine, dont j'ai l'honneur de présider la formation de la Commission de la consolidation de la paix.

Plus d'un an après la prise de fonctions du Président Faustin Archange Touadera, élu à la suite d'un processus électoral pacifique qualifié de transparent et inclusif, de nombreuses avancées ont été réalisées, bien que la situation sécuritaire demeure volatile. Contrairement à ce que nous avons connu par le passé,

les travaux de la formation s'appuient désormais sur un document de référence, le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, élaboré par les autorités centrafricaines en collaboration avec l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale. Ce document stratégique, sur lequel s'est basé la Conférence de Bruxelles, a contribué au succès de cette dernière, où des engagements de plus de 2,2 milliards de dollars – sur les 3 milliards nécessaires sur cinq ans – ont été annoncés. La formation République centrafricaine s'efforce de suivre de près la mise en œuvre du Plan de relèvement afin d'encourager les donateurs à déboursier leurs engagements dans les plus brefs délais. La Conférence de Bruxelles a également connu la signature d'un autre document important, le Cadre d'engagement mutuel, accord qui régit les relations entre la République centrafricaine et la communauté internationale. Là aussi, la formation suivra de près l'évolution de la mise en œuvre de cet important instrument d'engagement.

Durant l'année écoulée, la formation République centrafricaine s'est mobilisée pour le soutien au processus électoral, ainsi que pour promouvoir le plan de relèvement de la Conférence de Bruxelles. Plus récemment, le 16 mars 2017, elle a organisé une réunion relevée par la présence du Président de la République centrafricaine, S. E. M. Faustin Archange Touadera, du Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine, M. Parfait Onanga-Anyanga, ainsi que du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. El Ghassim Wane. Lors de cette réunion, nous avons validé le programme de travail de la formation, lequel consiste à faciliter la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. Le Président centrafricain a eu l'occasion de remercier les membres de la formation et de décliner la vision de son gouvernement sur les priorités en matière de consolidation de la paix, conformément au Plan national de relèvement. Il a également mis l'accent sur l'importance des processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité, sans lesquels tous les efforts seraient voués à l'échec. Il a notamment souligné les défis politiques mais également financiers qui menacent la mise en œuvre de ces deux processus.

À l'occasion de la présence du Président de la République à New York, la présidence britannique du Conseil de sécurité a organisé un débat sur la République centrafricaine (voir S/PV.7901). À cette occasion, j'ai souligné l'importance de la coopération et de la cohésion entre les travaux du Conseil de sécurité et

de la Commission, mettant l'accent sur le rôle que peut jouer la Commission en soutien aux travaux du Conseil. Sur ce point précis, nous tenons à féliciter l'Égypte pour son engagement en la matière en sa qualité de point focal, mais également l'ensemble des membres de la Commission qui sont membres du Conseil et qui œuvrent au renforcement des relations entre le Conseil de sécurité et la Commission. J'ai l'intention de me rendre en République centrafricaine prochainement suite à l'invitation du Président de la République, que je remercie. Nous sommes en consultation avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour que les dates de cette mission soient en phase avec le calendrier du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le Fonds pour la consolidation de la paix, nous saluons le fait que la nécessité de renforcer les synergies entre le Fonds et la Commission ait été relevée dans le rapport annuel (A/71/792). En effet, le Fonds pour la consolidation de la paix, qui fait un travail remarquable dans de nombreux pays, gagnerait à communiquer davantage sur ses projets. En outre, une coordination plus poussée avec les formations pays permettrait de renforcer la cohérence des actions du Fonds.

Nous saluons le fait que les activités du Fonds en République centrafricaine soient déjà alignées sur les deux instruments d'engagement. En 2016, une initiative de réduction de la violence communautaire, mise en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations sous la direction de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, a fourni un emploi temporaire à environ 2 000 combattants ex-Séléka et membres des communautés auxquelles ils appartiennent. En outre, le Fonds a soutenu la restauration de la sécurité publique et des services de base, y compris la réhabilitation et l'équipement des bâtiments administratifs dans les préfectures d'Obo et de Birao. Un important ensemble d'activités de soutien du Fonds de consolidation de la paix en faveur de la lutte contre l'impunité, de la réforme du secteur de la sécurité et de la promotion du dialogue politique sera lancée incessamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan national et du Cadre d'engagement.

Enfin, j'aimerais souligner l'importance de la communication et relever que, malheureusement, les travaux de la Commission et de ses formations pays

ne bénéficient pas de toute l'attention qui devrait ou pourrait leur être accordée. À titre d'exemple, lors de la dernière réunion de la formation République centrafricaine le 16 mars, marquée par la présence du Président de la République centrafricaine, une seule photo a été publiée sur le compte Twitter « UN peacebuilding » informant de la présence du Président à une réunion de la Commission de consolidation de la paix. Il est important que les activités de la Commission et de ses formations puissent être partagées avec le grand public pour pallier le manque de visibilité de la Commission et accroître l'attention sur ses activités et ses nombreux accomplissements.

Je ne pourrais conclure mon intervention sans féliciter le Président de la Commission pour son engagement et sa rigueur, ainsi que les présidents des formations pays de la Commission pour leurs efforts et leur soutien. Mes sincères remerciements vont également à la Mission permanente de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à M. Onanga-Anyanga et à son équipe, ainsi qu'au Sous-Secrétaire général, mon ami Oscar Fernández-Taranco, et à toute l'équipe du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui malgré les moyens limités à leur disposition s'acquittent avec abnégation de leur tâche, ce dont je les félicite.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie le Secrétaire général António Guterres et le Représentant permanent de la République de Corée, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, pour la présentation des rapports dont nous sommes saisis. Nous remercions également le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué le présent débat.

Ma délégation relève avec satisfaction que, d'après la présentation des rapports du Secrétaire général sur le Fonds de consolidation de la paix (A/71/792) et de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (A/71/768), la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies sont mises en œuvre. L'Assemblée générale a convenu par consensus – et j'insiste sur le fait que la décision a été prise par consensus – que la pérennisation de la paix devait être comprise comme un objectif et un processus tendant à la définition d'une vision commune d'une société, compte tenu des besoins de tous les groupes de la population. Cette vision est inclusive et

transversale, car elle couvre des activités permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite et la récurrence des conflits.

Le Guatemala considère que la notion de pérennisation de la paix suppose qu'il n'est pas nécessaire de s'engager dans des négociations intergouvernementales pour définir collectivement si des activités de consolidation de la paix doivent être mises en place avant que les conflits éclatent et pas seulement pendant ou après un conflit, car à l'évidence l'élément positif et nouveau ici est que nous devons nous atteler avant tout à la prévention plutôt qu'aux conséquences des conflits. Par conséquent, nous accueillons avec satisfaction toute initiative visant à renforcer la Commission de consolidation de la paix, son rôle de mobilisation et de liaison et ses partenariats avec d'autres parties prenantes, y compris les institutions financières internationales, afin qu'elle soit plus souple et plus efficace.

Ma délégation se félicite du fait que le Comité d'organisation a commencé à examiner le règlement intérieur provisoire et les méthodes de travail de la Commission en vue d'améliorer la souplesse et l'efficacité de ses travaux. Nous accueillons positivement les consultations organisées à cet égard, qui ont abouti à un document comportant une série de mesures réalistes fondées sur les bonnes pratiques. Nous attendons donc avec intérêt les recommandations qui doivent suivre et qui nécessiteront un débat plus en profondeur entre les membres de la Commission de consolidation de la paix.

Compte tenu des liens étroits qui existent entre le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme, le Guatemala se félicite que la Commission de consolidation de la paix envisage les moyens de renforcer son rôle consultatif et de liaison avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Mais plus encore que d'organiser des débats au sein des différents organes de l'Organisation, nous estimons qu'il convient de mettre en œuvre la notion de pérennisation de la paix conformément aux mandats de chacun de ces organes et aux résolutions susmentionnées de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Nous reconnaissons l'importance de continuer à travailler sur la relation entre la paix et le développement, puisque différents organes ont insisté sur le fait qu'investir dans la prévention – et par prévention nous entendons la mise en œuvre des objectifs de développement durable – était indispensable pour la

réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et vice versa, étant donné que le Programme 2030 dans son ensemble peut contribuer à pérenniser la paix avant, pendant et après les conflits.

Nous rappelons que, en dépit de notre inquiétude concernant le faible niveau de financement, le Fonds de consolidation de la paix a obtenu des résultats remarquables en 2016, et a notamment atteint l'objectif fixé dans le Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix d'affecter 15% des ressources aux activités liées à l'autonomisation des femmes. À cet égard, le Guatemala est l'un des pays qui a bénéficié de ce Fonds les années précédentes. En septembre 2016, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un projet visant à renforcer les capacités nationales de lutte contre l'impunité en mettant l'accent sur la capacité d'enquête du parquet dans les affaires impliquant des groupes illégaux, des organisations clandestines et des cas de féminicide et de corruption. De plus, à la fin de 2016, une deuxième phase d'investissement totalisant 9 millions de dollars a été approuvée qui se concentre sur la justice transitionnelle, y compris le soutien aux femmes autochtones qui ont survécu à la violence sexiste, et sur le dialogue institutionnel sur les conflits.

Enfin, le Guatemala souscrit à la déclaration faite par le Secrétaire général dans son rapport, prévoyant que, pour consolider la paix et la stabilité au niveau national, il est important de promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie et la responsabilisation. L'effort conjoint du Gouvernement guatémaltèque et de l'ONU a été fructueux et reflété dans la coordination stratégique entre les institutions du secteur de la justice et la Commission internationale contre l'impunité du Guatemala. Cet effort conjoint a eu des résultats favorables, notamment en ce qui concerne le renforcement des institutions de l'état de droit et du secteur de la justice, ainsi que d'une coexistence pacifique.

M. Lal (Inde) (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui est le premier examen annuel depuis l'adoption, l'année dernière, des résolutions 70/262 et 2282(2016) substantiellement identiques, par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, respectivement, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Ces résolutions ont défini le concept de pérennisation de la paix, en plus d'appeler à renforcer les travaux de la Commission de consolidation de la paix de diverses façons.

Le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (A/71/768) fournit un compte rendu utile des activités de la Commission au cours de l'année écoulée. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792), qui donne un bon aperçu de la situation et des projets du Fonds.

La nature complexe et interconnectée de divers aspects de l'établissement et de la pérennisation de la paix commence à être mieux comprise. La perspective ne cesse de se développer, allant de la prévention au règlement et de la réconciliation au relèvement, à la reconstruction et à la prévention d'une reprise du conflit. La nature changeante du conflit lui-même est de plus en plus claire. Les conflits sont de plus en plus intra-étatiques et impliquent également des acteurs non étatiques, y compris des réseaux terroristes internationaux. Dans un monde interdépendant, les conflits dans n'importe quelle partie du monde ont des implications beaucoup plus larges à travers de tels réseaux terroristes ou de grands mouvements de réfugiés. Nous avons donc un intérêt collectif à établir et à pérenniser la paix.

On reconnaît clairement l'importance d'un développement durable global, d'une croissance économique inclusive et de processus politiques pour prévenir les conflits, ainsi que pour entreprendre des efforts efficaces de consolidation de la paix. Cela indique également l'importance d'un engagement à long terme et d'investissements soutenus, y compris un financement considérablement élargi, qui sont nécessaires pour un développement global et un dialogue politique inclusif pour établir et pérenniser la paix.

Bien que ces complexités et ces interconnexions soient beaucoup plus largement comprises, il existe peu d'engagement politique en faveur d'une action proportionnelle et d'un soutien substantiel aux efforts de consolidation de la paix. Le financement disponible pour ces efforts reste marginal, limitant sévèrement la capacité de la Commission de consolidation de la paix. Comme cela a été souligné précédemment, il n'y a pas d'accord, même sur l'augmentation du financement de la Commission de consolidation de la paix à hauteur de 1% des fonds consacrés aux opérations de maintien de la paix chaque année. En l'absence de fonds, bien que l'on soit conscient de la tâche à accomplir, il y a peu d'espoir de succès. Dans le même temps, il existe une tendance à réaffecter les fonds de coopération

internationale pour le développement, déjà largement insuffisants, à l'aide humanitaire et à d'autres secours d'urgence, en réduisant encore le financement global du développement. Cela ne contribue pas aux efforts de développement à plus long terme nécessaires à la consolidation de la paix.

Comme le Secrétaire général le note dans son rapport, la situation financière du Fonds reste fragile. La somme totale – 71 millions de dollars – allouée en 2016 pour 17 pays, dont six où la Commission de consolidation de la paix est active, est très insuffisante au vu de l'ampleur de la tâche à accomplir. En dépit des résolutions historiques adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, la conférence ministérielle d'annonces de contributions tenue en septembre l'année dernière n'est arrivée qu'à la moitié de l'objectif des 300 millions de dollars, censés être le minimum requis pour la poursuite des opérations pendant trois ans. L'Inde a été l'un des pays à faire une contribution financière.

Dans le contexte de ces graves difficultés chroniques, le rapport de la Commission dresse un tableau utile de ses activités au cours de l'année écoulée dans six pays africains. Nous saluons les efforts entrepris par la Commission pour favoriser la réconciliation politique, renforcer la capacité de secteurs spécifiques, encourager le financement par les donateurs, donner des conseils durant la phase de retrait des opérations de maintien de la paix et établir des contacts avec les entités régionales telles que l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Les délibérations menées dans différentes régions sur les questions plurisectorielles et les problèmes transfrontières, y compris les questions relatives aux femmes et aux jeunes, sont également importantes, de même que la coopération de la Commission avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. Nous notons que l'année dernière, 20 % du Fonds pour la consolidation de la paix ont été alloués à l'autonomisation des femmes et que le Fonds a lancé sa première initiative pour l'avancement des jeunes. Les efforts transfrontières du Fonds et son partenariat avec des organisations régionales et d'autres fonds multilatéraux sont des mesures positives.

La complexité des activités de consolidation de la paix met également au jour la nécessité d'établir une plus grande cohérence, non seulement entre les divers organismes des Nations Unies, mais aussi entre les

divers institutions et organes spéciaux et régionaux. Il est tout aussi important que la Commission continue d'examiner les moyens d'établir de meilleures synergies avec le Fonds. Il est indispensable que les efforts de consolidation de la paix s'alignent sur les priorités et la participation nationales. Cela permettrait de garantir des acquis et une appropriation durables. L'Inde continue d'élargir ses initiatives de coopération pour le développement avec un grand nombre de partenaires, y compris en Afrique. Elles vont de l'éducation au développement de compétences, du renforcement des capacités institutionnelles à la collaboration technologique dans divers domaines, de l'agriculture aux technologies numériques pour la croissance économique et le développement durable.

Le Dialogue de haut niveau intitulé « Construire une paix durable pour tous », convoqué par le Président de l'Assemblée générale en janvier a permis de rallier un appui en faveur de cette question et d'explorer les synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix. L'Inde a pris une part active à ce dialogue. En tant que membre de la Commission de la consolidation de la paix depuis sa création, l'Inde est prête à renforcer le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies.

M. Shingiro (Burundi) : Je voudrais d'entrée de jeu vous remercier le Président d'avoir organisé ce débat conjoint sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/71/768) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792).

Comme les membres le savent, la Commission de la consolidation de la paix a été créée simultanément par les résolutions 60/180 et 1645 (2005) de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité respectivement, avec comme objectif très ambitieux de réunir tous les intéressés afin qu'ils mobilisent des ressources en faveur des États en situation de post-conflit, pour que ces derniers ne retombent plus dans la violence, et de proposer des stratégies intégrées aux fins de la consolidation de la paix et du relèvement après les conflits entre autres. L'Assemblée se souviendra également que l'un des objectifs phares de la nouvelle Commission ainsi créée était de définir les pratiques optimales, d'aider à obtenir un financement prévisible pour les premières activités de relèvement sociocommunautaire et de prolonger la période de mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'entreprise de relèvement au lendemain d'un conflit.

Sans vouloir entrer dans les moindres détails des activités de la Commission durant sa dixième session, qui sont par ailleurs bien décrites dans le rapport à l'examen aujourd'hui, ma délégation voudrait dire un mot sur certains aspects saillants dudit rapport, mais tout naturellement je ferai à chaque fois référence à mon pays, le Burundi, qui, comme l'Assemblée le sait, est inscrit à l'ordre du jour de la Commission depuis 2006.

En ce qui concerne la « consolidation et la pérennisation de la paix : enjeux et perspectives », il me plaît de rappeler que le 27 avril 2016 l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions parallèles et identiques sur le fond concernant l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, priant notamment la Commission de consolidation de la paix de faire le point sur les progrès accomplis dans l'application des dispositions relatives à ses méthodes de travail et à son règlement intérieur provisoire, et l'encourageant à envisager la possibilité de diversifier ses méthodes de travail pour accroître l'efficacité et la souplesse de son action au service de la pérennisation de la paix.

Les membres se souviendront également que dans ces résolutions, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité définissent la pérennisation de la paix comme un objectif et un processus tendant à la définition d'une vision commune d'une société, compte tenu des besoins de tous les groupes de la population, ce qui suppose des activités permettant de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits, de s'attaquer à leurs causes profondes, d'aider les parties à mettre fin aux hostilités, de veiller à la réconciliation nationale et de s'engager définitivement sur la voie du développement durable. En outre, dans les résolutions susmentionnées, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont également demandé que soient renforcés la Commission elle-même, mais aussi, outre ses activités axées sur la situation de chaque pays, ses fonctions d'espace commun à tous les acteurs compétents, ses fonctions de liaison et ses partenariats avec d'autres parties prenantes, y compris les institutions financières internationales. Ils ont également demandé un renforcement de la cohésion intergouvernementale, des partenariats et de la cohérence des politiques et des opérations.

Nous nous réjouissons aujourd'hui que dans le cadre de la mise en œuvre desdites résolutions, la Commission a continué d'agir face à la situation dans mon pays, le Burundi. Depuis le déclenchement de la crise

politique au Burundi en 2015 jusqu'au retour récemment à la normalité, la Commission a essayé autant que faire se peut de rester aux côtés de la population burundaise dans un contexte particulièrement difficile. Lors de ses visites au Burundi et dans la région, le Président de la formation Burundi,

S. E. l'Ambassadeur Jürg Lauber, a collaboré avec les autorités et les parties prenantes nationales pour encourager les Burundais à trouver une solution pacifique à la crise, avec l'aide de partenaires régionaux et internationaux, tels que l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et les pays voisins.

Au cours de ses deux visites au Burundi et dans la région, le Président de la formation Burundi s'est également entretenu avec les autorités tanzaniennes, nos voisins immédiats, les représentants de l'Union africaine et le médiateur en chef de la Communauté d'Afrique de l'Est, M. Benjamin Mkapa, ancien Président de la Tanzanie, pour souligner l'importance d'une conception globale de la consolidation de la paix fondée sur les trois piliers de l'action du système des Nations Unies décrits brillamment notamment dans la résolution 60/251 de l'Assemblée générale.

Nous saluons par ailleurs le fait que la formation Burundi s'est départie du débat politique, qui semblait dominer toutes les réunions, en orientant cette fois-ci les débats sur les conséquences économiques de la crise politique de 2015 au Burundi, notamment dans le cadre des consultations sur la situation socioéconomique du pays organisées à Genève, et des réunions d'information avec les responsables de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, les autorités gouvernementales chargées de l'économie et des finances et des représentants du secteur privé du Burundi, en mettant un accent particulier sur les relations entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux.

Nous encourageons la formation à aller de l'avant, en jouant correctement son rôle de pont entre le Burundi et ses partenaires, dont certains se sont désengagés en 2015 suite aux malentendus concernant la lecture de la situation politique de 2015 dans mon pays. Aujourd'hui, la volonté du Gouvernement du Burundi de restaurer la confiance avec ses partenaires tant bilatéraux qu'internationaux est réelle. Il est essentiel que la formation intensifie ses efforts en embrayant sur cette volonté du Gouvernement et de ses partenaires de vouloir tourner la page de 2015 pour encourager la reprise de la coopération dans les secteurs identifiés à Genève,

dont l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, le redressement du système macroéconomique et l'appui budgétaire direct.

Pour ce qui est des questions régionales, ma délégation est encouragée par le fait que la Commission a continué d'user de la souplesse et de s'appuyer sur son Comité d'organisation pour organiser des débats sur des régions, des pays et des thèmes bien précis en appui aux pays des régions concernées pour instaurer une paix durable et pour souligner la nécessité de renforcer davantage leur partenariat avec la Commission. Ma délégation saisit cette bonne occasion pour encore une fois insister sur l'importance de la dimension régionale dans le processus de consolidation et de pérennisation de la paix. La Commission est particulièrement bien placée pour promouvoir une plus grande harmonie entre les dimensions sous-régionale, régionale, continentale et même internationale de la réponse post-conflit. L'expérience de la Commission au Burundi a confirmé qu'une plus grande cohérence régionale et sous-régionale est un facteur clef dans le soutien des efforts liés à la consolidation de la paix dans mon pays. Il est essentiel de continuer à intégrer et à renforcer les perspectives régionales et sous-régionales dans le travail au quotidien de la Commission.

L'expérience vécue dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission depuis une décennie souligne la pertinence de la prise en compte de cette dimension. En effet, de nombreux pays peuvent préférer recevoir de l'aide et des conseils de pays pairs dans leur propre région, et les organisations régionales peuvent être mieux placées pour intervenir en temps opportun et aider à la prise de décision pour trouver des solutions à certaines questions très sensibles. Nous nous réjouissons que pendant la période couverte par le présent rapport, la Commission a insisté davantage sur l'importance de renforcer la cohérence régionale, ce qui est indispensable pour aider les pays à maintenir la paix et à éviter que ces derniers ne retombent plus dans la violence.

La situation politique de 2015 au Burundi a fait ressortir le rôle fondamental que les pays voisins, l'Union africaine et les organisations de la sous-région, comme la Communauté d'Afrique de l'Est, peuvent et devraient jouer en tant que principaux partenaires des processus politiques et de la lutte contre les facteurs d'instabilité. Par conséquent, la Commission doit renforcer encore davantage sa collaboration avec les pays africains qui entrent dans sa composition, notamment les voisins

immédiats des pays figurant à son programme, les pays de la CAE pour le cas du Burundi notamment, ainsi que tous les pays qui se sont manifestement impliqués dans la négociation des accords de paix, notamment, pour le cas du Burundi, l'Afrique du Sud.

Bien que la dimension régionale ait été privilégiée durant la période considérée, nous constatons par moment que son respect n'a pas été complet et qu'il reste encore de la place à l'amélioration. Nous avons constaté par moment un déficit réel et profond entre les positions sous-régionales et continentales d'une part et celles de certains acteurs non africains ici au Siège de l'ONU d'autre part, dans la lecture de la situation politique au Burundi notamment.

En toute logique, les Nations Unies et les autres partenaires hors du continent devraient s'aligner pleinement sur les positions des acteurs régionaux qui connaissent mieux l'histoire politique et la culture des pays concernés. À titre d'exemple, le dernier rapport du Conseiller spécial du Secrétaire général sur la situation au Burundi était diamétralement opposé à tous les rapports des organisations sous-régionales comme la Communauté d'Afrique de l'Est et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur la même situation. Le premier était politiquement motivé et très alarmiste sur presque tous les points concernant la région pendant que les autres rapports notaient plutôt des progrès notables sur le terrain tout en soulignant bien évidemment quelques défis qui restent à relever. Cette façon d'analyser la même situation différemment pour la même période s'écarte de la cohésion globale que nous voulons renforcer au sein de la Commission.

Au chapitre des questions transversales, ma délégation salue la poursuite des réunions sur le financement de la consolidation de la paix, entamées en 2015, conformément aux résolutions fondatrices de la Commission. Celle-ci devrait continuer à examiner le thème du financement de la consolidation de la paix car sans les moyens nécessaires et prévisibles pour financer et pérenniser les projets à impact rapide, tous les efforts de consolidation de la paix risquent d'être réduits à néant. Nous sommes très préoccupés par le fait que malgré les manifestations de soutien et d'intérêt d'un grand nombre d'États Membres aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, la situation financière du Fonds reste très fragile. Les quelque 150 ou 152 millions de dollars collectés lors de la conférence d'annonce de contributions en septembre 2016 sont de loin insuffisants pour répondre aux besoins d'assistance de plus en plus

criants et qui ont atteint ces dernières années un niveau sans précédent. Nous en appelons donc au devoir de solidarité internationale pour financer ce fonds de paix.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité, il est encourageant de voir la Commission examiner de plus en plus, notamment lors de ses débats publics, la façon dont les jeunes pouvaient contribuer à la consolidation de la paix. La question des investissements massifs dans la jeunesse doit demeurer au centre des priorités de la Commission afin de lui trouver une alternative à la violence. Le Gouvernement burundais attache une très grande importance à la jeunesse, qu'il cherche à transformer en acteur de paix et de développement. C'est dans ce cadre que les plus hautes autorités du Burundi participent depuis ce matin à la Conférence nationale de la jeunesse édition 2017 dans le centre du pays.

Pour ce qui est de la participation des femmes à la vie politique, il est très important de tenir compte de la dimension genre de la consolidation de la paix, qui mérite une attention particulière et un engagement indéfectible. Nous estimons que pour partir sur de bonnes bases, les femmes doivent être autorisées à participer aux processus de prévention, au règlement pacifique des conflits et aux négociations de paix ainsi qu'à faire partie du processus de transition après un conflit. Ceci est d'autant plus bénéfique et politiquement rentable qu'il existe un lien évident entre une véritable participation des femmes à ces actions, leur efficacité et leur viabilité à long terme.

S'agissant de la synergie entre la Commission de consolidation de la paix et les organes principaux de l'Assemblée générale, ma délégation se réjouit du fait que tout au long de la dixième session, la Commission a continué d'étudier les moyens de renforcer le rôle de consultation et de pont qu'elle joue auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en premier lieu lors du débat thématique de haut niveau sur l'Organisation, la paix et la sécurité, organisé par le Président de l'Assemblée générale les 10 et 11 mai 2016. Il nous revient d'ores et déjà d'embrayer sur cet élan déjà tracé afin d'améliorer les synergies entre la Commission et les organes principaux de l'Assemblée générale. Ma délégation encourage à cet égard la participation des présidents des formations pays non seulement aux séances d'information du Conseil de sécurité sur la situation des pays concernés, mais également aux consultations à huis clos qui suivent souvent les séances

d'information publiques. Leur contribution serait d'une grande utilité pour le Conseil de sécurité qui pourra désormais compter sur d'autres sources d'information au lieu de se contenter uniquement des exposés du Secrétariat général.

Je ne saurais conclure mon propos sans dire un mot sur l'importance du respect de l'appropriation nationale dans tout ce que nous entreprenons ici. Depuis la création de la Commission en 2005, les gouvernements des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission ont assumé leur responsabilité dans l'identification des priorités nationales pouvant bénéficier des projets de consolidation de la paix. Mais 12 ans plus tard, nous pouvons dire qu'il y a encore des possibilités de faire un peu plus. Prenons l'exemple de la situation politique au Burundi. Certains partenaires n'hésitent pas à se prononcer sur des questions qui relèvent exclusivement de la souveraineté du pays. Nous devons laisser les peuples du monde, les peuples d'Afrique et les peuples d'ailleurs le soin de décider de leur propre destinée. L'intervention de la communauté internationale devrait se limiter uniquement à l'accompagnement à travers des partenariats mutuellement bénéfiques.

Mme Martinic (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Ambassadeur Macharia Kamau, du Kenya, et l'Ambassadeur Cho Tae-yul, de la République de Corée, de leurs interventions relatives au rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (A/71/768) et au rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792) respectivement. Nous remercions aussi tout particulièrement le Sous-Secrétaire général, M. Oscar Fernández-Taranco, et à son équipe, du travail remarquable accompli dans ce domaine.

L'année 2016 a été une année particulièrement importante dans l'histoire de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Même si durant cette période, mon pays n'a pas participé aux travaux de la Commission en tant que membre, il a eu la possibilité de participer activement aux discussions sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la négociation des résolutions parallèles du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur le dispositif de la consolidation de la paix et sur la pérennisation de la paix, qui ont imprimé un nouvel élan aux travaux de la Commission.

Depuis janvier dernier, nous avons participé aux travaux de la Commission de consolidation de la paix

en notre qualité de membre du Conseil économique et social, et nous avons pu nous rendre compte des changements adoptés par la Commission en termes de dynamique et d'approche dans le cadre de ses travaux. Il s'agit de changements inspirés par les conclusions, les meilleures pratiques et les propositions de méthodes de travail figurant dans le rapport qui a été présenté aujourd'hui, et que nous appuyons pleinement. À cet égard, nous nous félicitons des efforts visant à établir des relations plus souples entre la Commission de consolidation de la paix et les pays et les organisations régionales. Les réunions récentes sur le Sahel et la Gambie sont encourageantes à cet égard. La Commission de consolidation de la paix est une enceinte qui doit être utilisée d'une manière dynamique et élargie, pour aider les pays et les organisations régionales concernées à mettre en œuvre leurs propres priorités en matière de consolidation de la paix.

Les activités de consolidation de la paix doivent pouvoir compter sur un financement adéquat, prévisible et durable. À cet égard, conformément à la demande exprimée dans les résolutions parallèles sur la pérennisation de la paix, nous attendons les propositions qui seront présentées par le Secrétaire général cette année en prévision de la réunion de haut niveau qui doit se tenir à la soixante-douzième session de l'Assemblée. En outre, nous réitérons notre appui à la recommandation opportune faite par le Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, d'allouer au Fonds pour la consolidation de la paix un montant de quelque 100 millions dollars par an à partir des contributions mises en recouvrement au titre du budget de l'Organisation. C'est l'engagement financier minimum que nous devrions être prêts à prendre, même si ce montant est insuffisant face à l'ampleur des tâches à entreprendre en matière de consolidation de la paix. Convaincue qu'une telle recommandation serait bientôt mise en application, en 2016, l'Argentine a commencé à verser des contributions volontaires au Fonds.

L'Organisation se trouve à la croisée des chemins en ce qui concerne la mise en œuvre pratique du Programme 2030 et des principes énoncés dans les résolutions relatives à la consolidation de la paix, ce qui doit inciter la Commission de consolidation de la paix à améliorer encore la manière dont elle s'acquitte de son mandat, y compris, comme cela a été dit, grâce à un élément de souplesse qui lui permette d'aller au-delà des configurations régionales. Comme l'indique le rapport annuel à l'examen dans le cadre du présent débat conjoint, les résolutions mentionnées plus haut

attribuent un rôle important à la Commission de consolidation de la paix et l'invitent à être plus efficace, plus souple et plus innovante, tout en soulignant son rôle de consultation et sa fonction de liaison entre les efforts déployés par l'Organisation en faveur de la paix et de la sécurité et ceux consacrés au développement, aux droits de l'homme et à l'aide humanitaire. Nous pensons notamment que la Commission peut avoir un rôle d'appui plus actif auprès du Conseil de sécurité au moment de la conception et de l'évaluation des mandats des opérations de maintien de la paix, en particulier lorsqu'il s'agit de passer d'une mission à un processus davantage axé sur les activités de consolidation de la paix, et par exemple de déterminer le niveau de ressources pour les projets à effet rapide ou les aspects et tâches de la composante Affaires civiles des missions. Nous croyons également qu'elle peut aider le Conseil économique et social dans le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable par les pays touchés par les conflits.

Pour conclure, nous tenons à exprimer notre volonté de continuer à travailler pour aider la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix à jouer un rôle toujours plus important en tant qu'instruments de prévention des conflits mais aussi de consolidation et de pérennisation de la paix.

M. Giacomelli da Silva (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué ce débat conjoint pour examiner les rapports de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (A/71/768) et du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792).

Un an après la conclusion de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, le débat d'aujourd'hui est l'occasion de faire le point sur l'application de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité. Ayant constitué une avancée remarquable dans le domaine de la paix et de la sécurité ces dernières années, l'adoption de ces résolutions s'inscrit dans la droite ligne de la priorité que le Secrétaire général António Guterres accorde à la paix et à la prévention. La consolidation et la pérennisation de la paix peuvent jouer un rôle clef pour que cette priorité se matérialise dans les faits. Ces résolutions renforcent la fonction de liaison de la Commission de consolidation de la paix, tout en tenant compte du rôle qu'elle peut jouer pour aider

à aplanir les divergences entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

La notion de pérennisation de la paix, qui marque une évolution par rapport au modèle initial de la consolidation de la paix, peut contribuer à renforcer notre capacité de remédier à ce que le Secrétaire général a qualifié d'une des plus graves lacunes de la communauté internationale, son incapacité à prévenir les crises. Nous devons donc œuvrer au renforcement de la notion de pérennisation de la paix en tant qu'objectif et processus visant à prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits. Ce faisant, nous ne devons pas perdre de vue notre responsabilité partagée et la nécessité d'une approche unifiée vis-à-vis des trois piliers des activités de l'ONU.

Ma délégation tient à remercier l'Ambassadeur Macharia Kamau, du Kenya, de l'excellent travail qu'il a accompli en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix. Nous retenons en particulier, par exemple, les efforts pour renforcer le partenariat entre la Commission et les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, et nous félicitons également de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les travaux de la Commission grâce à l'adoption d'une stratégie en matière d'égalité des sexes. La Commission a également renforcé sa coordination avec le Conseil de sécurité et continué à envisager les moyens d'améliorer son rôle consultatif auprès du Conseil par le dialogue, les évaluations périodiques et les exposés formels sur un pays ou un thème donné. Il est également de la plus haute importance que tous les membres du Conseil de sécurité contribuent à la promotion de la pérennisation de la paix.

Comme l'a rappelé le Secrétaire général, la situation financière du Fonds pour la consolidation de la paix reste fragile, alors que les besoins d'assistance atteignent un niveau sans précédent. Certes des ressources ont été allouées du budget du maintien de la paix à des activités programmatiques et le système des Nations Unies pour le développement a soutenu des activités de consolidation de la paix dans des pays touchés par un conflit. Des efforts ont également été déployés pour améliorer la coopération avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale. Néanmoins, les ressources en provenance du budget ordinaire de l'ONU sont absolument indispensables pour promouvoir la consolidation et la pérennisation de la paix, qui ne peuvent compter

uniquement sur des contributions volontaires. Un financement prévisible est une condition préalable pour soutenir les politiques, telles que celles en faveur d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté, du développement social, du développement durable, de la réconciliation nationale et de la création d'institutions responsables. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général qui doit proposer des options pour accroître, restructurer et mieux hiérarchiser les fonds alloués aux activités de consolidation de la paix, au moyen notamment de contributions statutaires.

La Commission de consolidation de la paix devrait contribuer à ce débat en organisant des réunions sur le financement de la consolidation et de la pérennisation de la paix, ainsi que des exposés sur l'état d'avancement du rapport du Secrétaire général. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la nomination d'un point focal et attendons avec intérêt de débattre de cette question dans le cadre de la Commission.

Nous tenons à dire que nous avons pleine confiance dans le travail de l'Ambassadeur Cho Taeyul, de la République de Corée, pour mettre en œuvre les résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. Nous sommes d'accord avec les stratégies qu'il a identifiées tout à l'heure dans sa déclaration liminaire, en particulier la nécessité de prendre en compte les objectifs de la pérennisation de la paix au niveau de tout le système des Nations Unies et de redoubler d'efforts pour garantir un financement prévisible pour la consolidation de la paix. Le Brésil est attaché à la pérennisation de la paix et à la mise en œuvre des résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Nous sommes prêts à travailler pour améliorer l'action de l'ONU en matière de consolidation et de pérennisation de la paix.

M^{me} Gregoire-Van-Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas se félicite de ce débat conjoint, ainsi que du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (A/71/768) et du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792).

Nous souscrivons à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Je me félicite de cette occasion de prendre la parole et de réaffirmer l'attachement du Royaume des Pays-Bas au dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que

l'ONU a un rôle central à jouer dans la consolidation de la paix et c'est pourquoi nous participons activement au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et à la formation Burundi depuis de nombreuses années. En outre, les Pays-Bas continuent de compter parmi les principaux donateurs au Fonds pour la consolidation de la paix. Aujourd'hui, je voudrais porter mon attention sur trois questions, à savoir notre appréciation des rapports à l'examen, l'importance de la pérennisation de la paix, et le programme de réforme des Nations Unies et la question du financement.

Les deux rapports annuels dont nous sommes saisis sont des documents importants et complets. Nous nous félicitons tout particulièrement des recommandations, des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience qui y figurent car ils constituent des propositions propres à améliorer encore l'impact des travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous remercions l'Ambassadeur Macharia Kamau pour son dévouement et pour le travail réalisé l'an dernier à la présidence de la Commission. Nous remercions également tous les présidents des formations pays pour leur travail, notamment l'Ambassadeur Lauber, de la Suisse, pour ses efforts à la tête de la formation Burundi, où le dialogue se poursuit dans des conditions difficiles. Les Pays-Bas se félicitent du travail réalisé par la Commission de la consolidation de la paix sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, ainsi que sur ses méthodes de travail. Nous croyons qu'une programmation souple et un travail mené au niveau régional sont de bon augure. Nous nous félicitons également de la coopération renforcée avec la Banque mondiale, ce qui pourrait créer des synergies entre les deux organisations. De plus, nous considérons que le Fonds pour la consolidation de la paix est un instrument important qui peut être utilisé rapidement dans des situations à haut risque.

Deuxièmement, en septembre dernier, le Ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Bert Koenders, a été l'un des co-organisateurs de la conférence pour les annonces de contributions au Fonds pour la consolidation de la paix. Dans son discours, il a souligné qu'au fond la question était de savoir si nous sommes un partenaire fiable pour les populations des pays touchés par les conflits. C'est pourquoi nous avons besoin d'une organisation unifiée œuvrant sur les grands axes des activités de l'ONU et ayant pour priorité l'initiative

« Unis dans l'action ». Nous croyons que les organismes de développement des Nations Unies ont un rôle spécial à jouer pour contribuer à la paix en mettant en œuvre les évaluations et la planification conjointes des acteurs humanitaires et de développement; veiller à ce que le financement ne soit pas systématiquement pré-affecté afin qu'il y ait assez de flexibilité au niveau du pays pour que ce financement soit dirigé vers les causes profondes du conflit; hiérarchiser les efforts dans les pays fragiles et touchés par les conflits en vue d'allouer les fonds à bon escient et d'investir dans les ressources humaines; et enfin, assurer un financement à long terme.

Nombre des orateurs qui m'ont précédé ont souligné l'importance de la mise en œuvre des deux résolutions relatives à l'examen du dispositif de consolidation de la paix – la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité. Les Pays-Bas appuient les efforts déployés par le Secrétaire général pour réaliser une paix durable grâce à une approche intégrée des conflits, ce qui est une priorité pour l'ONU. Il faut agir, et agir de manière à améliorer les résultats sur le terrain. Nous attendons avec intérêt les propositions du Secrétaire général sur la restructuration de l'architecture de paix et de sécurité et son rapport sur la mise en œuvre de ces deux résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Nous attendons avec impatience, à cet égard, de coopérer avec les États Membres.

Je voudrais, pour finir, revenir à la question du financement pour la consolidation de la paix. L'appui des États Membres au Fonds pour la consolidation de la paix est d'une importance capitale pour que celui-ci atteigne son objectif, à savoir contribuer aux efforts de consolidation de la paix. La pérennisation de la paix est au cœur des activités de l'ONU qui a besoin pour cela d'un financement durable et plus structurel. J'appelle les États Membres à envisager de contribuer ou d'accroître leur contribution au Fonds pour la consolidation de la paix. Par ailleurs, nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général présente des propositions audacieuses dans son rapport en vue d'accroître et de maintenir le financement pour la consolidation de la paix, notamment dans le cadre des contributions statutaires.

Je conclurai en réitérant le ferme appui du Royaume des Pays-Bas au dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de m'adresser à l'Assemblée générale dans

le cadre de ce débat conjoint. Je tiens d'emblée à féliciter l'Ambassadeur Cho Tae-yul, de la République de Corée, de son accession à la présidence de la Commission de la consolidation de la paix pour l'année 2017. Je remercie également l'Ambassadeur Macharia, du Kenya, pour son leadership au cours de l'année écoulée. Et je remercie tous les présidents des formations pays pour leurs efforts.

L'année 2016 a été une année d'examen. En avril, nous avons vu l'adoption simultanée de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. L'année 2017 devra donc être une année de mise en œuvre au cours de laquelle nous traduirons l'examen en résultats concrets et pratiques. Le Japon forme le vif espoir que ces résolutions aideront la Commission de la consolidation de la paix à diversifier ses méthodes de travail afin d'accroître sa flexibilité et son efficacité, d'élargir son champ d'action géographique et à user de sa force spéciale pour mener à bien ses entreprises de long terme qui jettent les bases d'une pérennisation de la paix. Le Japon attache également de l'importance à une coordination et une coopération accrues entre la Commission de la consolidation de la paix et le Conseil de sécurité.

Un des éléments clefs du rapport (A/71/768) de la Commission de la consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session, qui vient d'être présenté à l'Assemblée générale, est d'élargir l'approche par pays et d'inclure une approche thématique en mettant en place des coordonnateurs. Nous espérons que cette approche élargie revitalisera la Commission de la consolidation de la paix et améliorera son efficacité. Le Japon a été nommé coordonnateur pour le renforcement des institutions et fera de son mieux pour intégrer ce thème dans les travaux de la Commission. Nous souhaitons aligner nos travaux sur les priorités du Président, et nous croyons qu'il est important de passer nos efforts en revue, y compris la nomination de coordonnateurs, à la fin de la dixième session afin de continuer à améliorer les méthodes de travail de la Commission de la consolidation de la paix. Nous attendons avec intérêt de poursuivre nos discussions sur le meilleur moyen d'utiliser les coordonnateurs dans divers domaines.

La pérennisation de la paix exige non seulement des dirigeants forts, mais aussi des institutions solides dans des domaines allant de la sécurité à l'état de

droit, de la démocratie à la gouvernance, ainsi que la confiance des populations dans ces institutions. Il est souvent nécessaire d'adopter une approche régionale pour prendre des mesures effectives dans des domaines tels que le contrôle des frontières. Le coordonnateur en charge du renforcement des institutions s'occupera de l'augmentation des questions transfrontalières et régionales qui ne pourront pas être réglées par les pays eux-mêmes. Nous assurerons la possibilité de consolider les compétences nécessaires et de répondre aux besoins en matière de consolidation de la paix avec l'aide des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Les partenariats avec les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale permettront de remettre l'accent sur le financement pour la paix, comme le Président l'a énoncé.

La semaine dernière, le Japon a tenu un atelier interactif pour discuter de l'importance de renforcer le système de justice pénale dans le cadre de la consolidation de la paix. Nous comptons également examiner dans le courant de l'année d'autres problèmes institutionnels importants, tels que le contrôle des frontières et les structures financières. Nous espérons que ces débats aboutiront à des projets concrets et à une collaboration entre les pays bénéficiaires, les donateurs et les institutions internationales compétentes.

Il est indispensable de garantir des ressources suffisantes pour la consolidation de la paix, et la Fonds pour la consolidation de la paix s'est avéré un instrument financier important à cette fin. En reconnaissance de l'utilité du Fonds et de ses difficultés actuelles, le Japon a contribué 2,5 millions de dollars supplémentaires l'année dernière. Notre contribution totale se chiffre désormais à 48,5 millions de dollars. Le Japon se fait l'écho de l'appel lancé l'an dernier aux États Membres dans les résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix pour qu'ils envisagent de verser des contributions volontaires au Fonds.

Il est crucial que la Commission de la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix œuvrent de concert pour obtenir le maximum de résultats avec des ressources limitées. À cet égard, le Japon appuie l'initiative de l'Ambassadeur Cho Tae-yul d'accroître la coopération entre les États membres de la Commission et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. De plus, c'est en faisant connaître de par le monde la réussite des projets de la Commission de la consolidation de la paix que le Fonds pour la consolidation de la paix pourra s'attirer les ressources

nécessaires. En outre, la Commission peut explorer des approches plus novatrices telles que la collaboration avec le secteur privé.

Je conclurai en réitérant le ferme attachement du Japon à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie l'Ambassadeur Kamau, Représentant permanent du Kenya, pour sa présentation du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session (A/71/768). Nous saluons les efforts qu'il a déployés en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix au cours de l'année écoulée. La Chine félicite aussi l'Ambassadeur Cho Tae-yul, Représentant permanent de la République de Corée, de son élection à la présidence de la Commission de consolidation de la paix. Nous saluons aussi le rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792) soumis par le Secrétaire général Guterres.

L'année dernière, la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, principaux organes de consolidation de la paix, ont exécuté sérieusement les mandats qui leur ont été confiés au titre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, coordonné activement les efforts de consolidation de la paix de la communauté internationale et, de façon générale, accompli énormément. Il y a un an, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions identiques, la résolution 70/262 et la résolution 2282 (2016), respectivement, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, traçant ainsi la voie à suivre durant les cinq prochaines années par les Nations Unies dans le cadre de leurs efforts de consolidation de la paix. Je voudrais faire les observations suivantes concernant la mise en œuvre de ces résolutions.

Premièrement, nous souscrivons au principe de l'appropriation et de la direction nationales. C'est aux pays concernés qu'incombe au premier chef la responsabilité de la consolidation de la paix. Les Nations Unies et les autres partenaires de consolidation de la paix doivent toujours respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. À la demande des pays concernés, et de concert avec leurs dirigeants, les Nations Unies et les partenaires de la consolidation de la paix doivent aider à l'élaboration de programme de consolidation de la paix ciblés et adaptés aux besoins sur le terrain, tout en définissant les étapes et les

priorités des pays et en aidant ces derniers à renforcer leurs capacités et à continuer de consolider la paix.

Deuxièmement, les organismes des Nations Unies et les organisations partenaires de la consolidation de la paix doivent œuvrer dans le cadre de leurs mandats respectifs. La Commission de consolidation de la paix doit effectivement jouer son rôle d'organe consultatif intergouvernemental et le Conseil de sécurité doit renforcer sa communication avec la Commission de consolidation de la paix et ses formations pays et fournir des orientations plus claires aux fins de la consolidation de la paix. Les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions financières internationales, comme le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, doivent s'attacher à aider les pays en développement, en particulier les pays touchés par un conflit, aux fins du développement économique et social et de l'élimination des causes profondes des conflits, comme la pauvreté.

Troisièmement, il importe d'œuvrer de concert avec les partenaires régionaux afin de consolider la paix. Présentement, tous les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix se trouvent en Afrique. La Commission et ses formations pays doivent renforcer leur communication avec les organisations régionales et sous-régionales africaines, comme l'Union africaine. Les Nations Unies et la communauté internationale doivent appuyer les efforts de l'Union africaine visant à mettre en œuvre des initiatives comme la Feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (2016-2020) et l'Agenda 2063, en vue d'aider l'Afrique à parvenir à la paix, à la stabilité et à la prospérité à long terme.

Quatrièmement, la consolidation de la paix doit être bien intégrée à la prévention des conflits. Les résolutions de 2016 sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix accordent une plus grande attention à la prévention des conflits. La consolidation de la paix et la prévention des conflits visent toutes deux à instaurer une paix pérenne et partagent les mêmes objectifs. Les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits doivent viser à aider les pays concernés à renforcer leurs capacités dans des domaines tels que la sécurité politique, le développement économique et l'intégration sociale, afin de créer les conditions propices à une paix durable.

M. Munir (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Cho Tae-yul, de sa déclaration

et de sa contribution au travail de la Commission. Nous nous félicitons aussi vivement du travail effectué l'année dernière par l'Ambassadeur Kamau.

Le rapport (A/71/768) dont nous sommes saisis présente une vue d'ensemble utile des activités menées par la Commission de consolidation de la paix au cours de sa dixième session et formule de précieuses recommandations orientées vers l'action. Le Pakistan se félicite de ce que le rapport mette l'accent sur trois questions clefs : le financement de la consolidation de la paix, la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix et l'examen des propres méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix.

Depuis qu'elle a été créée, la Commission de consolidation de la paix a évolué en conformité avec la nature changeante des conflits et de la nécessité pour les Nations Unies d'adopter des approches appropriées et globales pour construire une paix viable et durable. L'examen du dispositif de consolidation de la paix a permis que se dégage un consensus croissant autour du concept de consolidation de la paix en tant qu'élément habilitant de paix et de développement durables dans les situations de conflit et d'après-conflit.

En tant que pays fournisseur de contingents et membre fondateur de la Commission de consolidation de la paix, le Pakistan observe que les activités de consolidation de la paix donnent des résultats tangibles sur le terrain. Les missions multidimensionnelles de maintien de la paix, là où elles sont déployées, s'acquittent de tâches de consolidation de la paix cruciales dans le cadre de leurs mandats intégrés. Premiers à travailler à la consolidation de la paix, ce sont donc les personnels chargés du maintien de la paix qui jettent les bases d'une paix durable. Le gros des moyens alloués au maintien de la paix aujourd'hui est déployé dans les missions multidimensionnelles, d'où la nécessité de les rendre encore plus efficaces. L'amélioration des conditions de vie des gens ordinaires affectés par le conflit est un critère éprouvé que nous pouvons et devons utiliser pour évaluer ce travail important.

Avec des exemples comme le désengagement graduel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, nous constatons que les missions de maintien de la paix passent à la phase de consolidation de la paix. Le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix revêtira une importance particulière durant ces phases de transition. Notre but à tous doit être d'empêcher une reprise des hostilités

grâce au renforcement des capacités et à l'extension de l'autorité de l'État. Pourtant, lorsqu'elle envisage le rôle qui sera le sien durant la transition, la Commission de consolidation de la paix doit être réaliste quant à ce qu'elle peut offrir, vu qu'elle n'est pas présente sur le terrain et ne dispose pas d'un mandat opérationnel. Elle est devenue le moyen par lequel sont transmises les vues et les perspectives des acteurs concernés afin que le Conseil de sécurité en tienne compte dans les décisions qu'il prend sur la transition, et que celles-ci soient prises en bonne connaissance des réalités nationales.

Nous pensons que des processus de consolidation de la paix efficaces à long terme requièrent, d'abord, d'arrêter dès le début un ordre de priorité pour lequel des ressources sont disponibles, ensuite, de renforcer l'appui des Nations Unies pour que les pays, dès le départ, prennent en charge les activités et développent leurs capacités, enfin, de collaborer avec les États Membres, en particulier avec les donateurs, afin que les mécanismes de financement fonctionnent avec plus de rapidité et de souplesse et soient mieux harmonisés et moins vulnérables aux risques.

La consolidation de la paix n'est pas qu'une tâche à long terme et complexe, elle est aussi coûteuse. Elle nécessite des ressources, tant financières qu'humaines. L'incapacité à fournir les ressources adéquates en temps voulu peut compromettre l'effort dans son entièreté. D'après le rapport (A/71/792) du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix, il est clair qu'il existe des préoccupations quant à la situation financière du Fonds, qui reste fragile alors que les besoins d'assistance sont élevés. Alors qu'il entame sa deuxième décennie, il est crucial que le Fonds continue d'explorer des moyens novateurs et créatifs pouvant améliorer ses ressources. Continuer d'aider les pays dans leurs efforts de pérennisation de la paix et d'attirer des ressources suffisantes restera vital. Pour assurer la transition prévue après les missions de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, en Haïti et au Libéria, les efforts de pérennisation de la paix des Nations Unies requerront un financement adéquat, prévisible et durable.

La pérennisation de la paix est un travail difficile qui ne peut être accompli sans une appropriation politique nationale. Pour ce faire, il faut rétablir la confiance entre les citoyens et leurs institutions et modifier les processus politiques pour pouvoir gérer les conflits au sein des sociétés sans recourir à la violence. Une paix durable ne saurait être imposée de l'extérieur. Elle ne peut naître que de l'intérieur. La Commission

de consolidation de la paix continuera à jouer un rôle essentiel à cet égard.

M^{me} Pucarinho (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué ce débat conjoint sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix à sa dixième session et du Fonds pour la consolidation de la paix. Je me félicite du rapport (A/71/768) de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa dixième session et du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/71/792). Cette réunion nous offre une excellente occasion de poursuivre le débat sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Ma déclaration s'aligne pleinement sur la déclaration qui a été prononcée par l'observatrice de l'Union européenne.

La notion de consolidation de la paix - introduit il y a 25 ans, en 1992 - n'a pas encore été pleinement mis en œuvre, et on ne sait pas s'il le sera un jour. L'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies a donné lieu à des progrès décisifs qui ont conduit à l'adoption, l'an dernier, de deux résolutions identiques par l'Assemblée et par le Conseil de sécurité (respectivement la résolution 70/262 et la résolution 2282 (2016)), qui préconisent une nouvelle notion, celle de la pérennisation de la paix, que le Portugal appuie sans réserve. Sur la base des enseignements tirés du passé, le champ d'application de la consolidation de la paix a été étendu à toutes les étapes, de la prévention des conflits à la reconstruction au lendemain des conflits. Cette notion reflète une approche holistique qui potentialise ce que nous visons : l'instauration et le maintien de la paix. Il est largement admis que pour que la consolidation de la paix puisse porter ses fruits, il faut aborder toutes les questions liées à la paix et à la sécurité, au développement durable et aux droits de l'homme en symbiose.

D'après les deux rapports, seuls des pays africains sont actuellement inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et la plupart des projets du Fonds pour la consolidation de la paix sont mis en œuvre dans des pays africains. Il convient de rappeler que l'Afrique compte plusieurs organisations régionales et sous-régionales qui s'occupent de la paix et de la sécurité, notamment de la prévention des conflits. En outre, une structure intégrée au niveau continental dotée d'outils de consolidation de la paix - l'Architecture africaine de paix et de sécurité - a été créée. Le Portugal encourage l'ensemble du système des Nations Unies,

en particulier la Commission de consolidation de la paix qui dispose d'un pouvoir fédérateur, à explorer davantage les possibilités de renforcer les synergies avec cette initiative africaine.

Dans une perspective plus large, nous estimons qu'il est essentiel que l'ONU travaille en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes de par le monde en recherchant des complémentarités en termes d'efforts et de ressources. Nous ne devons pas nous contenter de tirer parti des structures existantes, telles que celles mises en place dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ou de la coopération trilatérale entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne en Afrique, mais nous devons également renforcer les capacités des partenaires régionaux et d'autres mécanismes compétents, dont beaucoup sont dotés d'outils de sécurité et d'alerte rapide.

En ce qui concerne la performance des formations pays de la Commission de consolidation de la paix durant l'année écoulée, nous saluons les efforts déployés par tous les présidents de ces formations. Des progrès importants ont été réalisés, même s'il reste de nombreux défis à relever. Nous sommes fermement convaincus que la Commission de consolidation de la paix a un rôle crucial à jouer dans ces pays. Le Portugal, en sa qualité de nouveau membre de la formation République centrafricaine, est pleinement engagé à contribuer activement au travail louable accompli par celle-ci. Nous sommes membres de cette formation en raison de la participation du Portugal à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, au sein de laquelle nous avons déployé une force d'intervention rapide dont le fonctionnement n'est soumis à aucune condition.

En tant que membre pleinement engagé de la formation Guinée-Bissau depuis sa création, le Portugal est conscient du rôle de plus en plus important que celle-ci joue. Alors que le pays se trouve dans une impasse politique et institutionnelle, le rôle que la Commission de consolidation de la paix joue pour continuer à mobiliser l'attention de la communauté internationale, entre autres mérites, est devenu encore plus important.

Les objectifs visés par les activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix vont pleinement dans le sens de l'intensification des efforts diplomatiques en faveur de la paix préconisée par le Secrétaire

général António Guterres. Dans le même temps, le Secrétaire général a fait de la prévention des conflits la priorité absolue de l'Organisation et a mis l'accent sur la notion de continuum de la paix en mettant en place une architecture de paix opérationnelle globale, moderne et efficace qui englobe la prévention des conflits, le règlement des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement à long terme. Nous appuyons pleinement les efforts que le Secrétaire général déploie à cet égard et attendons avec impatience le rapport de suivi à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre des deux résolutions identiques et les options quant aux moyens de régler la question cruciale du financement du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies d'une façon plus prévisible et durable.

Pour terminer, je voudrais rappeler que la consolidation de la paix a été initialement conçue pour faire la soudure entre la sécurité et le développement dans les pays fragiles et sortant d'un conflit. Une thèse fondamentale à cet égard est que la consolidation de la paix doit être menée au niveau des pays. Cependant, pour être vraiment efficace, le système des Nations Unies doit fonctionner de manière plus intégrée, plus souple et plus coordonnée et doit absolument donner la priorité aux outils et signaux de prévention et d'alerte rapide.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie) (parle en espagnol) : Je remercie le Président d'avoir organisé ce débat commun à un moment si opportun. Je voudrais également exprimer mes remerciements pour la présentation des deux rapports (A/71/768 et A/71/792). La Colombie, qui est membre de la Commission de consolidation de la paix, s'associe à la déclaration du Président de la Commission de la consolidation de la paix, M. Cho Tae-yul. Nous nous associons également à la déclaration de son prédécesseur, l'Ambassadeur Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya, que nous remercions sincèrement de ses efforts inlassables visant à rendre les travaux de la Commission plus visibles et plus efficaces en vue de pérenniser la paix.

Mon pays se félicite de la présentation des deux rapports du Secrétaire général, et après une lecture approfondie, nous voyons des signes encourageants de l'engagement des États Membres à faire avancer l'Organisation et les mécanismes qui nous permettent de faire des progrès tangibles. Dans cet ordre d'idées, je voudrais mettre l'accent sur trois enseignements mentionnés dans les rapports, qui nous montrent la voie à suivre.

Premièrement, je voudrais parler des bonnes pratiques issues du terrain. D'une manière ou d'une autre, les rapports insistent sur l'importance indubitable des expériences sur le terrain, ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, les particularités de chacune de ces expériences et le fait que l'on peut obtenir de meilleurs résultats lorsque l'on tient compte des conditions propres à chaque situation particulière. La Colombie le sait bien, car nos négociations de paix et les accords qui en ont découlé grâce aux efforts des parties, à savoir le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) - ont reposé sur un mécanisme tripartite innovant adapté aux nécessités concrètes de la réalité colombienne.

Il n'y a pas de formule magique applicable en toutes circonstances, en revanche on peut s'appuyer sur l'expérience tirée des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales ainsi que sur celle des organismes régionaux, car, comme on l'a entendu ici à plusieurs reprises, les expériences accumulées par des organisations comme l'Union africaine ou par les États d'Amérique latine sont des atouts importants qui ne peuvent être ignorés.

La notion de pérennisation de la paix est extraordinairement importante pour la Colombie aujourd'hui. Notre accord de paix pour mettre fin au conflit le plus ancien de l'hémisphère américain - un conflit long de plus de cinq décennies - prévoit un mécanisme tripartite novateur et unique en son genre, qui est d'ailleurs salué par le rapport, ce dont nous sommes reconnaissants. Ce mécanisme réunit la mission politique spéciale et les parties au processus - les FARC et le Gouvernement, ainsi que l'ONU et une représentation régionale à travers la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

La notion de pérennisation de la paix pour tous, telle que reflétée dans les rapports présentés aujourd'hui, va bien au-delà des notions traditionnelles de démobilisation, désarmement et réintégration, parce qu'elle prévoit la transformation des zones rurales et la création de perspectives dans ces zones qui, dans notre cas, ont été l'épicentre du conflit pendant plus d'un demi-siècle. En ce sens, elle favorise directement la réalisation des objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme.

En ce qui concerne la question d'un financement durable et prévisible, les efforts pour instaurer

durablement la paix dans les situations qui représentent une menace pour la paix et la sécurité mondiale ne sauraient être considérés comme des dépenses. Ils sont toujours un investissement dans l'avenir de générations entières. Les rapports vont exactement dans ce sens lorsqu'ils soulignent les résultats positifs que donnent les nouvelles approches - qui pourraient être qualifiées de risque calculé - permettant de faire participer à la consolidation de la paix les acteurs locaux ainsi que le gouvernement concerné et de garantir de cette manière l'appropriation nationale des efforts et des résultats, ce qui est essentiel pour le relèvement national.

L'expérience de mon pays dans le cadre de la mission politique spéciale est que le vote de confiance en faveur de cette appropriation nationale exprimé par les résolutions du Conseil de sécurité et par l'autorisation des décaissements de ressources par les autres Membres de l'Organisation a toujours été l'un des aspects les plus importants qui nous ont permis d'avancer dans la quête d'une paix durable sur la base de la mise en œuvre des accords.

La troisième question qui ressort des rapports et sur laquelle je voudrais insister est celle de la transversalité de la problématique hommes-femmes. À titre personnel et en tant que Présidente du Groupe d'amis pour la parité des sexes, qui rassemble 107 États Membres unis autour de cette initiative, je ne saurais conclure sans faire référence aux résultats importants obtenus par la stratégie de la Commission de consolidation de la paix en matière d'égalité des sexes. Grâce à cette stratégie de consensus, l'année dernière, il a été possible d'intégrer en très peu de temps la problématique hommes-femmes dans les activités de la Commission grâce à des politiques visant à accroître la participation et la place des femmes aux postes de direction relatifs à la prévention des conflits et à la consolidation durable de la paix, un objectif que le Secrétaire général s'est fixé pour lui-même et pour les missions au cours des années à venir.

Pour la Colombie, où l'accord de paix donne une place centrale aux victimes, qui sont généralement des femmes, la participation de ces dernières aux négociations, ainsi qu'à la formulation et à l'application d'une perspective sexospécifique dans les accords conclus montre les résultats positifs qu'il est possible d'obtenir lorsque les plus vulnérables, à savoir les femmes, sont activement impliqués dans la pérennisation de la paix, laquelle requiert des efforts complexes sur plusieurs générations.

Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, la paix ne peut être considérée comme une dépense, mais comme un investissement. Et j'ajouterais que la paix sera toujours un investissement sur lequel nous devons parier, y compris en ces heures sombres marquées par des crises humanitaires et des tensions géopolitiques internationales, car c'est de l'obscurité que jaillit la lumière.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Nous savons gré au Président actuel de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Cho Tae-yul, et à son prédécesseur, l'Ambassadeur Macharia Kamau, de leurs exposés riches en informations et de leurs efforts énergétiques à la tête de la Commission.

Les activités de l'ONU en faveur de la consolidation de la paix sont un outil important pour aider les États à surmonter les effets des conflits et prévenir leur résurgence. Dès lors, la Commission de consolidation de la paix joue un grand rôle, car elle est à la fois un organe consultatif intergouvernemental sur les questions de consolidation de la paix et une instance où ses membres peuvent entendre les points de vue d'un large éventail de participants invités sur les questions à son ordre du jour.

L'année dernière a été marquée par un événement clef dans le domaine de la consolidation de la paix, à savoir l'adoption de deux résolutions identiques par l'Assemblée et le Conseil de sécurité sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation, la résolution 70/262 et la résolution 2282 (2016), respectivement. Nous estimons que les buts concrets et les objectifs à long terme énoncés en matière de consolidation et de pérennisation de la paix dans ces résolutions vont contribuer aux efforts visant à aider les pays qui en ont besoin à consolider la paix.

Les résolutions ont également consacré la notion de « pérennisation de la paix », aujourd'hui très utilisée. Cette notion est intrinsèquement liée aux enjeux et objectifs de la consolidation de la paix. Le but est de garantir une paix durable grâce à la lutte contre les causes profondes des conflits, à la réconciliation nationale et, en fin de compte, au relèvement, à la reconstruction et au développement. Dans les efforts pour concrétiser ces objectifs, il est important de se rappeler que la responsabilité de la paix incombe à toutes les parties prenantes nationales, c'est-à-dire le Gouvernement, la société et le secteur privé. Seule une

stratégie globale et impartiale en matière de fourniture d'un appui international, qui tienne compte du contexte propre à chaque pays et des causes véritables du conflit, peut garantir des résultats en la matière.

Parallèlement, le principe de l'appropriation nationale doit toujours rester au cœur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. L'appropriation nationale signifie que le gouvernement concerné, tenant compte des besoins de sa population, définit les priorités et les stratégies pour la consolidation de la paix. Cela signifie également que le rôle de l'Organisation des Nations Unies et des autres acteurs internationaux dans ce processus est de fournir un soutien au pays, avec son consentement et selon que de besoin. Cet appui doit viser essentiellement à aider le pays touché à renforcer ses capacités afin de surmonter le conflit et d'en prévenir la réapparition.

Il convient d'être conscient en permanence de la limite qui existe entre le moment où l'aide cesse d'être un facteur stimulant et devient un élément imposé, quasiment une ingérence dans les affaires intérieures des États, et de ne jamais la franchir. Dépasser cette limite est inacceptable. De fait, l'ingérence dans les affaires intérieures des États, notamment les tentatives de renverser des régimes légitimes, est à l'origine de nombreux conflits dévastateurs. Nous insistons sur le fait que les efforts de consolidation de la paix et autres notions novatrices resteront lettre morte tant que certains acteurs seront tentés d'exercer des pressions et d'influencer les processus internes d'États souverains pour servir leurs objectifs politiques.

L'année dernière a été une année très chargée pour la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. Ils ont encore une fois prouvé qu'ils jouent un rôle crucial dans la promotion et la réalisation des objectifs de la consolidation de la paix. Cela se traduit également par l'amélioration générale des résultats du programme du Fonds, ainsi que par une meilleure mise en oeuvre de ses projets de base. Cela a été signalé dans le rapport du Secrétaire général (A/71/792) sur le Fonds de consolidation de la paix. Il importait également que la plupart des projets visaient à appuyer la réconciliation nationale, et la prévention et le règlement des conflits, et à encourager un dialogue politique.

Nous pensons qu'il est important de renforcer l'interaction entre la Commission et le Fonds. Ce dernier pourrait bénéficier de la vaste expérience accumulée par la Commission, ainsi que de ses contacts

avec les partenaires qui fournissent un appui financier, technique et consultatif aux États qui sortent d'un conflit. Le Fonds a, à son tour, montré qu'elle était un excellent mécanisme de financement des efforts de consolidation de la paix dans les pays touchés, et un mécanisme qui contribue au redressement et au développement de ces pays. Nous pensons que l'examen l'an dernier par la Commission des résultats des travaux du Fonds en Kirghizistan est un exemple positif d'une telle interaction, avec l'assentiment et la participation de l'État hôte.

Nous estimons important de continuer à renforcer la coopération de la Commission et du Fonds avec les organismes régionaux et sous-régionaux, par exemple l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Si nous voulons effectivement triompher des crises sur le continent africain, nous devons adopter une approche fondée sur le leadership des Africains eux-mêmes. C'est à eux de déterminer la façon de régler les différends, quels qu'ils soient, avant de recevoir un appui efficace de la communauté internationale.

Il importe également de renforcer le rôle consultatif que joue la Commission de consolidation de la paix. Une mesure importante dans ce domaine pourrait être que les pays hôtes partagent leurs vues sur leurs priorités et leurs préoccupations en matière de consolidation de la paix. Cette interaction est particulièrement pertinente au moment où les mandats sont transférés des opérations de maintien de la paix aux équipes de pays, et lorsque les missions de maintien de la paix des Nations Unies commencent à se retirer.

Pour ce qui est de l'importance du financement des projets de consolidation de la paix, nous pensons que cela est directement affecté par la transparence et la responsabilisation dans l'utilisation des fonds. Nous espérons que le Secrétaire général, dans son prochain rapport, présentera aux États Membres des options détaillées et réalistes. À notre avis, ces options peuvent inclure de renforcer les instruments dont dispose le Fonds, et de rendre ce dernier plus attractif pour les donateurs potentiels.

M^{me} Amadeo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Représentant permanent de la République de Corée, M. Cho Tae-yul, pour sa présidence actuelle de la Commission de consolidation de la paix. Nous pensons que, sous sa direction, la Commission a déjà pris un bon départ cette année. Je voudrais également remercier le Représentant permanent

du Kenya, l'Ambassadeur Kamau, pour son excellente conduite des travaux de la Commission l'an dernier.

Il y a tout juste un an, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions (les résolutions 70/262 et 2282 (2016)) qui ont introduit la notion de pérennisation de la paix, qui comprenait une définition globale de la consolidation de la paix qui va au-delà de la période d'après-conflit et s'applique à toutes les phases du conflit : avant, pendant et après. Cela signifie que tous les piliers de l'Organisation des Nations Unies doivent être impliqués dans la pérennisation de la paix, notamment en faisant plus pour prévenir l'éclatement de conflits violents et traiter leurs causes profondes.

La Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer pour veiller à ce que l'ensemble du système des Nations Unies reconnaisse la nature indissociable d'un développement et d'une paix durables. Nous avons enregistré quelques succès. Depuis avril dernier, l'importance de la pérennisation de la paix et l'appel à mener de concert des efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme, ont été réaffirmés à maintes reprises – notamment lors de la réunion conjointe du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix en juin dernier, et lors du récent dialogue de haut niveau intitulé « Construire une paix durable pour tous ».

L'Assemblée générale a reconnu le rôle positif du développement durable dans l'atténuation des facteurs de conflit et l'importance d'une réponse de l'ensemble du système de pérennisation de la paix lorsque nous avons adopté le document final de l'examen quadriennal complet en décembre. La Commission de consolidation de la paix a commencé à appliquer cette approche systémique à ses formations pays. Que le Conseil considère la Sierra Leone, qui est l'un des premiers pays à avoir été inscrit à l'ordre du jour de la Commission. La Sierra Leone tiendra ses élections présidentielle et législatives l'année prochaine, et la Commission de consolidation de la paix, sous la direction du Canada, est déterminée à aider le Gouvernement sierra-léonais à organiser des élections pacifiques, libres et régulières.

L'engagement de la Commission au Libéria est un autre exemple prometteur des contributions que la Commission, le Fonds et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix peuvent apporter, en particulier lorsqu'ils travaillent de concert avec le Conseil de sécurité. En décembre, le Conseil de sécurité a prié le

Secrétaire général de produire un plan de consolidation de la paix pour appuyer la transition au Libéria. L'élaboration de ce plan a réuni le Gouvernement libérien, l'Organisation des Nations Unies, les donateurs et la société civile pour une série d'exercices fructueux qui non seulement ont abouti à un plan de consolidation de la paix qui a été présenté au Conseil de sécurité le mois dernier, mais a aussi établi un précédent pour des activités de consolidation de la paix similaires dans d'autres pays.

Je voudrais également saluer le travail remarquable accompli par le Fonds pour la consolidation de la paix au cours de l'année écoulée. Nous sommes impressionnés par les relations novatrices établies par le Fonds avec les organisations de la société civile pour promouvoir des initiatives sur les femmes et les jeunes, ainsi que par son partenariat avec la Banque mondiale dans le processus de consolidation de la paix au Yémen et en République centrafricaine. Dans le cadre de son action transfrontalière le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire et de la frontière entre le Cameroun et le Tchad, le Fonds a reconnu qu'il existe une lacune importante en matière d'assistance, et nous saluons ses efforts pour y remédier afin que personne ne soit laissé de côté.

Les États-Unis constatent avec plaisir que le Fonds a dépassé l'engagement pris à l'échelle de l'ONU de consacrer au moins 15 % des ressources à l'autonomisation des femmes. Avec ce résultat, le Fonds a donné ainsi un excellent exemple. Nous encourageons le reste du système à faire de même. Nous pouvons nous féliciter de ces succès, mais nous pouvons faire davantage. En cette époque de grands besoins et de ressources limitées, nous devons œuvrer de concert pour dynamiser le travail de consolidation de la paix des Nations Unies. La Commission de consolidation de la paix doit être la clef de voûte qui rassemble les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les autres parties prenantes afin de veiller à ce que nous travaillions tous de manière cohérente et coordonnée pour instaurer une paix durable. En outre, nous pensons que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission peuvent apporter une valeur ajoutée en définissant la vision qui sous-tend les activités des coordonnateurs. Dans l'ensemble, notre objectif est une vision globale de la consolidation de la paix, qui aidera l'ONU à intégrer ses travaux.

La Commission de consolidation de la paix est bien placée pour la faire, et la volonté renouvelée de

ses membres d'œuvrer à la consolidation de la paix de manière globale, et pas seulement au niveau des pays, est un pas dans la bonne direction. La Commission de consolidation de la paix en particulier peut profiter de ses réunions pour inviter les acteurs de l'ONU à l'informer de leurs efforts en matière de consolidation de la paix, et inviter des représentants des institutions financières internationales, de la société civile et d'autres parties prenantes à y prendre part.

Nous avons pris un bon départ. En dehors de ses formations pays, la Commission de consolidation de la paix a tenu des sessions qui ont mis en lumière sa valeur ajoutée à l'appui des organismes des Nations Unies, des États Membres et des organisations internationales. Il y a quelques semaines, la Commission de consolidation de la paix a organisé un examen des activités de consolidation de la paix régionales menées au Sahel, et hier elle a organisé un débat instructif sur la consolidation de la paix en Gambie. C'est une nouvelle façon de travailler qui souligne la nécessité de soutenir la stabilisation, la sécurité et la croissance durable des pays en situation d'après-conflit. La Commission a encouragé la coordination entre les organismes des Nations Unies, les donateurs et la communauté internationale, et fait connaître les meilleures pratiques. Cette réorientation est opportune au moment où nous réfléchissons ensemble au meilleur moyen de soutenir

le programme de réforme du Secrétaire général. Nous aimerions que cette façon se procéder soit plus fréquente.

Cela peut sembler évident, mais nous ne parlons de rien de moins qu'une refonte de la manière dont l'ONU est organisée depuis des décennies. L'année dernière, lorsque les États Membres ont appuyé à l'unanimité le programme de pérennisation de la paix, ils ont approuvé un nouveau mode de fonctionnement, à savoir que pour consolider la paix, nous devons briser les barrières qui existent au sein de l'ONU afin que le personnel chargé des questions politiques, sécuritaires, humanitaires et de développement travaille ensemble. Pour ce faire, nous espérons que l'examen par le Secrétaire général du travail de l'Organisation des Nations Unies en matière de paix et de sécurité considérera d'un nouvel œil le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies afin de s'assurer qu'il soit aussi efficace que possible et intégré dans le guide des Nations Unies pour le développement et la sécurité.

Nous attendons avec intérêt de poursuivre le débat d'aujourd'hui et de continuer à travailler avec toutes les personnes ici présentes, ainsi que le Secrétaire général, M. Guterres, la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Mohammed, et le Sous-Secrétaire général, M. Fernández-Taranco, pour promouvoir une paix durable pour tous.

La séance est levée à 13 heures.